

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 6.1.1 Annexes sanitaires

Date d'approbation du PLU : 09/07/2021



# COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE



Étude des annexes sanitaires réalisée par **DM EAU SARL**  
Ferme de la Chauvelière  
35150 JANZE  
Tel 02.99.47.65.63



## SOMMAIRE

1	DONNÉES GÉNÉRALES.....	4
1.1	Présentation.....	4
1.2	Contexte géologique.....	6
1.3	Éléments de climatologie.....	7
1.4	Patrimoine naturel - Natura 2000 et Captage eau potable.....	8
1.4.1	Patrimoine naturel.....	8
1.4.2	Usages sensibles.....	10
1.5	Hydrographie.....	11
1.6	SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine.....	12
1.7	Caractéristiques du milieu récepteur.....	14
2	PRÉVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	17
3	EAUX USÉES.....	18
3.1	État des lieux de l'assainissement.....	18
3.1.1	Situation administrative.....	18
3.1.2	Description des ouvrages : Réseau et station d'épuration.....	18
3.1.3	Étude de zonage d'assainissement.....	22
3.1.4	Assainissement autonome.....	23
3.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	26
3.2.1	Station d'épuration.....	26
3.2.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	27
4	EAUX PLUVIALES.....	28
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	28
4.1.1	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	28
4.1.2	Zones de stockage existantes.....	28
4.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	29
5	EAU POTABLE.....	30
5.1	Données générales.....	30
5.1.1	Syndicat Mixte des Eaux de la Valière (SYMEVAL).....	30
5.1.2	Syndicat Intercommunal des eaux de Chateaubourg.....	31
5.1.3	Service incendie.....	32
5.2	Evolution à l'échelle du PLU.....	32
6	GESTION DES DÉCHETS.....	34
6.1	Présentation du SMICTOM.....	34
6.2	Gestions des déchets.....	35
7	ANNEXES.....	38

# 1 Données générales

## 1.1 Présentation

La commune de Montreuil-sous-Pérouse se situe au Nord-ouest de l'agglomération Vitréenne. Elle compte 1020 habitants (Insee 2016) pour une superficie de 15,5 km<sup>2</sup>.

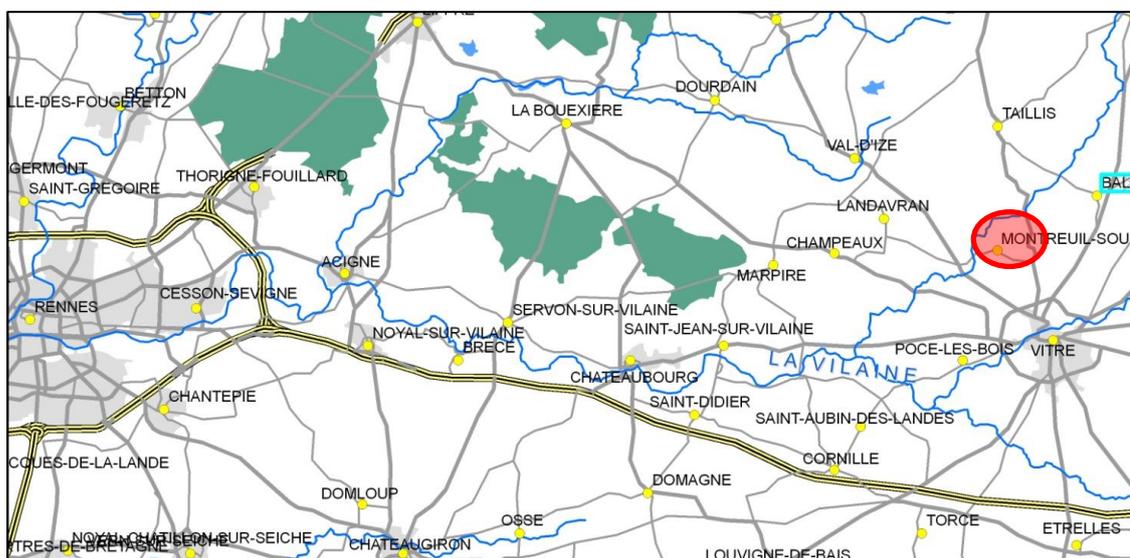
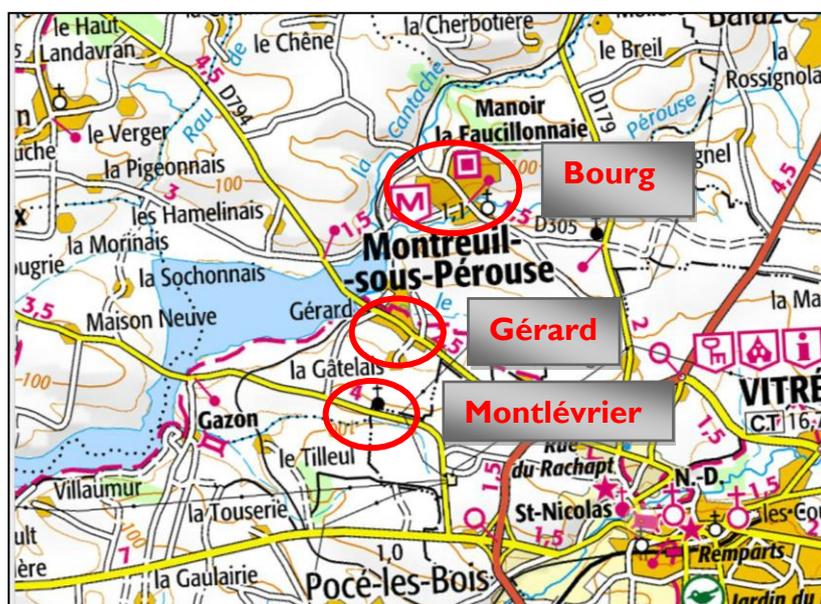


Figure 1: Localisation de la commune de Montreuil sous Pérouse (Source : Géoportail)

Le territoire est occupé par trois secteurs d'urbanisation plus dense : le bourg, et les hameaux de « Gérard » et des « Bas et Haut Montlévrier » desservis par l'assainissement collectif.

Ces hameaux se situent en limite Est de la retenue de la Cantache (barrage de Villaumur).

Cette retenue sert de soutien d'étiage et écrête les crues de la Vilaine. Elle est alimentée par plusieurs cours d'eau dont La Cantache et la Pérouse qui marquent, par des vallées encaissées, le Nord du territoire communal de Montreuil-sous-Pérouse.



La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales (compétence prise par Vitre communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette commune fait partie du Syndicat des Eaux (SIE) de Chateaubourg pour son approvisionnement en eau potable et adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine pour la gestion de ses déchets.

## **Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Montreuil-sous-Pérouse**

	<b>Compétence</b>	<b>Mode d'entretien</b>
<b><u>Assainissement collectif</u></b>	Vitré communauté <sup>1</sup>	Délégué à la commune (station et réseau) DSP Postes - VEOLIA)
<b><u>Assainissement non Collectif</u></b>	Vitré communauté	SPANC : régie / BEDAR
<b><u>Eaux pluviales</u></b>	Vitré communauté	Délégué à la commune
<b><u>Eau potable</u></b>	SIE Chateaubourg (SIEC)	Affermage VEOLIA
<b><u>Déchets</u></b>	SMICTOM du Sud-est 35	Régie

<sup>1</sup> Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté



### 1.3 Éléments de climatologie

La pluviométrie sur la commune Montreuil-sous-Pérouse est sensiblement la même que celle de Rennes. Les données climatologiques utilisées sont alors celles de la station météorologique de Rennes/Saint Jacques de la Lande, située à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de la ville de Rennes.

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année, présentant une situation moyennement humide. Les mois de juillet et d'août sont cependant sensiblement plus secs (inférieurs à 50 mm en moyenne de pluies).

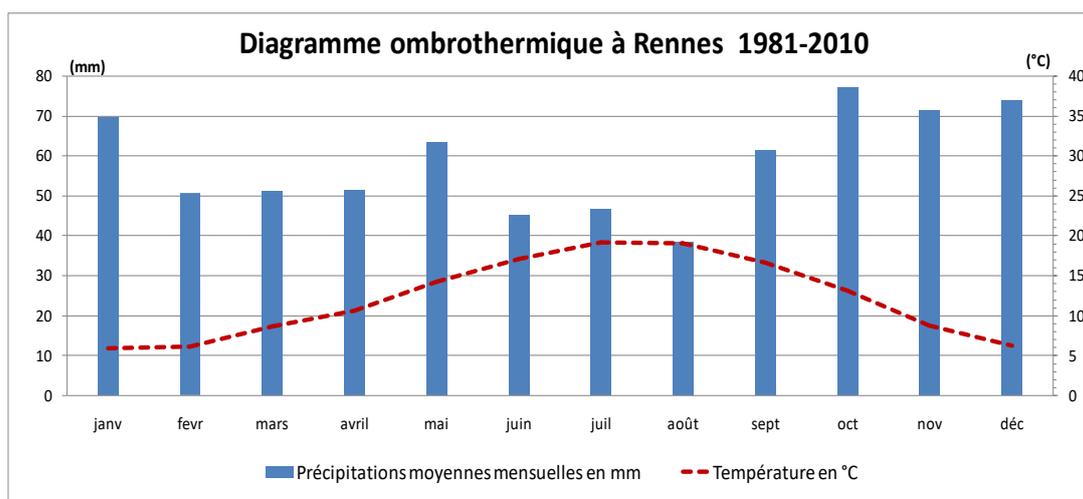


Figure 3: Évolution de la pluviométrie et de la température moyenne mensuelle (1981 – 2010).

Sur le bassin rennais, la pluie moyenne interannuelle est de 677 mm (station météo France).

Sur la période 1981-2010, les températures moyennes mensuelles fluctuent entre 5,5°C en hiver (janvier) et 18,8°C en été (août).

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont :

- Température minimale : 7,6°C
- Température maximale : 15,9°C
- Température moyenne : 11,7°C

La période de grand froid est généralement courte (1 ou 2 décades entre janvier et février). Les jours de gel (sous abri) sont au nombre de 25 à 30 par an.

Une succession de périodes (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée durant les quinze dernières années. En particulier notons le dernier passage de périodes humides (1998-2001, puis 2012-2013 et 2019) à la dernière période sèche (2001-2005, 2011 et 2016). Les variations d'un mois à l'autre sont fortes. Ainsi, on enregistre des pics mensuels supérieurs à 100 mm en années sèches (novembre 2003, octobre 2005), et de très faibles pluies mensuelles en année humides (6,6 mm en juin 2000 et 9,6 mm en Aout 2013).

Une loi sur la répartition des pluies dans le temps est donc délicate à définir. Il est également difficile de prédire l'apparition des pics hydrologiques.

## 1.4 Patrimoine naturel - Natura 2000 et Captage eau potable

### 1.4.1 Patrimoine naturel

- Natura 2000

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs ainsi que des propositions de mesures pour conserver et préserver un site. Ce document contient également une charte et des procédures de suivi.

**Il n'existe pas de zone Natura 2000 à proximité de la commune.** Le site le plus proche est la forêt de Rennes : site " FR 5300025 « Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, étang et lande d'Ouée, forêt de haute sève » et classé Site d'Intérêt communautaire et Zone spéciale communautaire par arrêté depuis le 6 mai en application de la Directive "habitat faune flore".

**La commune est située à plus de 21 kms de ce site forestier et n'aura donc pas d'impact sur cette zone Natura 2000.**

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **les futures zones urbanisables situées hors zone classée n'auront donc aucun impact sur une zone Natura 2000.**

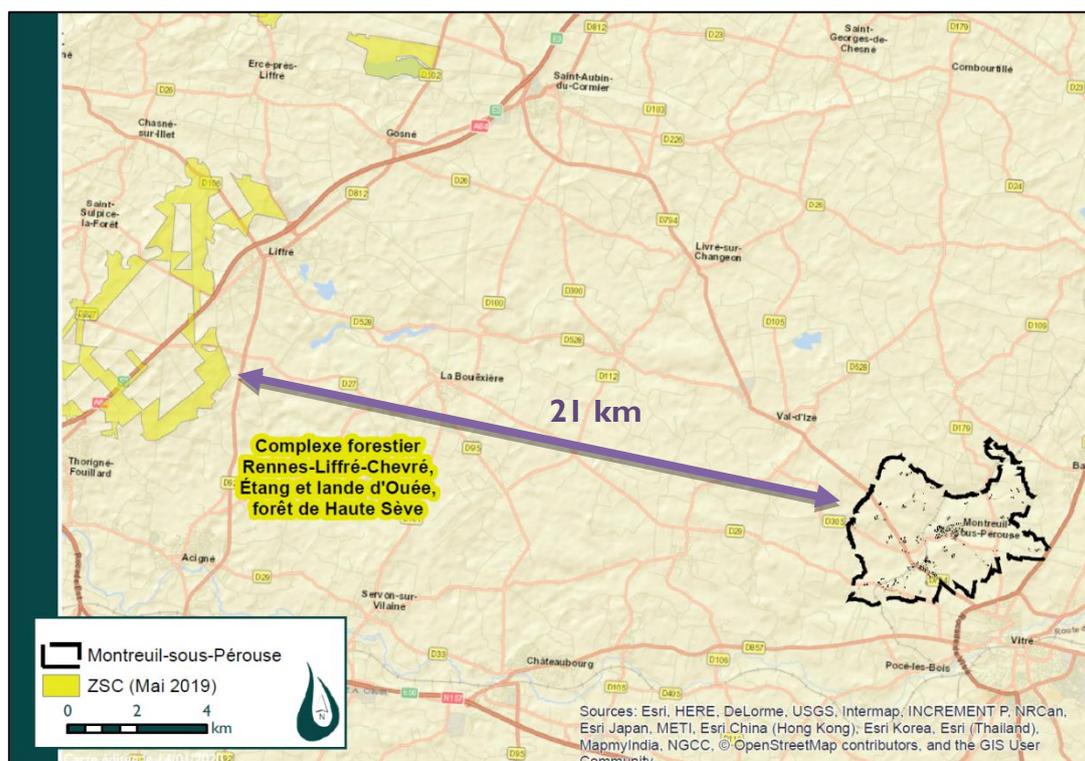


Figure 4: Localisation du site Natura 2000 le plus proche

- Sites classés

Les effets juridiques nés du classement d'un monument naturel ou d'un site sont nombreux. Notamment, un site classé, monuments naturels ou sites, ne peut être ni détruit ni modifié dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. Les effets juridiques nés de l'inscription d'un monument naturel ou d'un site sont relativement limités. L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. **Il n'existe pas de site classé sur la commune.**

- ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. **Une ZNIEFF est identifiée à l'échelle du territoire communal.**

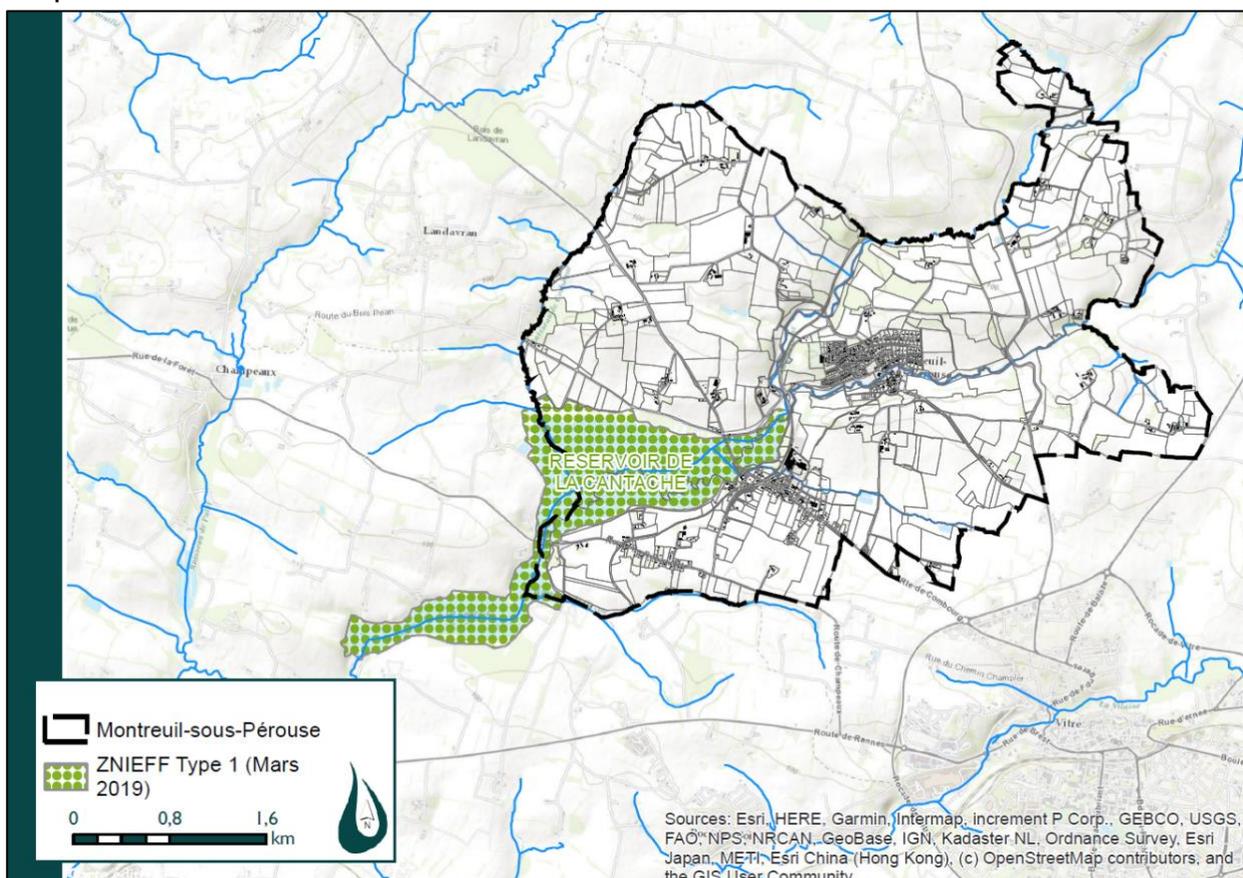


Figure 5: Inventaire des zones du patrimoine naturel présent sur la commune.

### **ZNIEFF type I Réservoir de la Cantache : Plan d'eau artificiel de 210 ha.**

*Le réservoir de la Cantache a pour rôle principal le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues entre Vitre et Rennes. L'étang est également une réserve d'eau potable (voir paragraphe "usage sensible" car le projet de potabilisation a été abandonné).*

Intérêt floristique :

Le marnage crée les conditions favorables au développement d'une végétation de gazon amphibie qui accueille la Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*) photo ci-contre.



D'autres espèces amphibies ou aquatiques déterminantes ont été recensées sur cet étang ; c'est le cas de la Ranoncle aquatique (*Ranunculus aquatilis*), de l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*) et du Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*).

La Canche flexeuse (*Deschampsia flexuosa*) a également été relevée. Cette espèce sylvaïque acidiphile est peu commune dans l'ouest de la France mais commune partout ailleurs (en dehors de la zone méditerranéenne). Les habitats bordant l'étang sont relativement variés : magnocariçaie, petite zone de bas-marais, groupements à *Bidens tripartita*, phalaridaies...

#### Intérêt faunistique :

La taille importante de l'étang permet à de nombreuses espèces de l'avifaune de réaliser des haltes migratoires ou d'hiverner. La Mouette mélanocéphale et l'Oie des moissons, espèces rares dans le département ainsi que de nombreux Vanneau huppé notamment y ont été observés à différentes saisons.

#### Utilisation :

Des activités nautiques sont pratiquées mais une petite zone de protection de l'avifaune permet de conserver un secteur plus calme. Le marnage lié aux régulations hydrauliques et les grandes surfaces en eau permettent la préservation d'habitats déterminants. Notons toutefois que le barrage est un obstacle infranchissable aux migrations de poissons. La qualité de l'eau est un facteur important pour la préservation des milieux. Les cultures diverses à proximité immédiate, dans les zones de pente notamment, ne sont pas favorables à leur préservation.

**Il existe ZNIEFF inventoriée au patrimoine naturel sur le territoire communal. Cette zone est prise en compte dans le PLU**

### **1.4.2 Usages sensibles**

#### **Captage eau potable**

La commune de Montreuil sous Pérouse est concernée par un périmètre de captage d'eau potable.

La retenue de la Cantache (Villaumur), présente à l'Ouest du territoire, avait fait l'objet d'une étude pour sa potabilisation dans les années 90. Un arrêté de protection de la ressource a été pris le 17 mars 1993, puis modifié le 5 février 2005. **La prise d'eau envisagée à l'aval du barrage n'a pas été réalisée.**

Sur ces dernières années, le SYMEVAL a par ailleurs choisi d'investir et de renforcer les deux usines de potabilisation de Vitré (Billerie) et Chateaubourg-Saint Didier (Plessis Beuscher).

La réalisation de la prise d'eau potable à l'aval du barrage de La Cantache est à ce jour abandonnée, cependant l'arrêté préfectoral de protection de la ressource est conservé.

La commune n'est donc pas directement concernée par l'usage sensible "eau potable", mais les communes concernées sont soumises à la réglementation de protection du captage.

**Les assainissements non collectifs existants se situant dans un périmètre de captage d'eau potable sont inventoriés par Vitré communauté. Les propriétaires d'installations "non Conformées" ont 4 ans pour réhabiliter leur installation. Si les travaux ne sont pas engagés, une pénalité annuelle de 280 euros est mise en place jusqu'aux travaux.**



## 1.5 Hydrographie

Le territoire communal de Montreuil-sous-Pérouse appartient au bassin versant de la Cantache, affluent de la Vilaine.

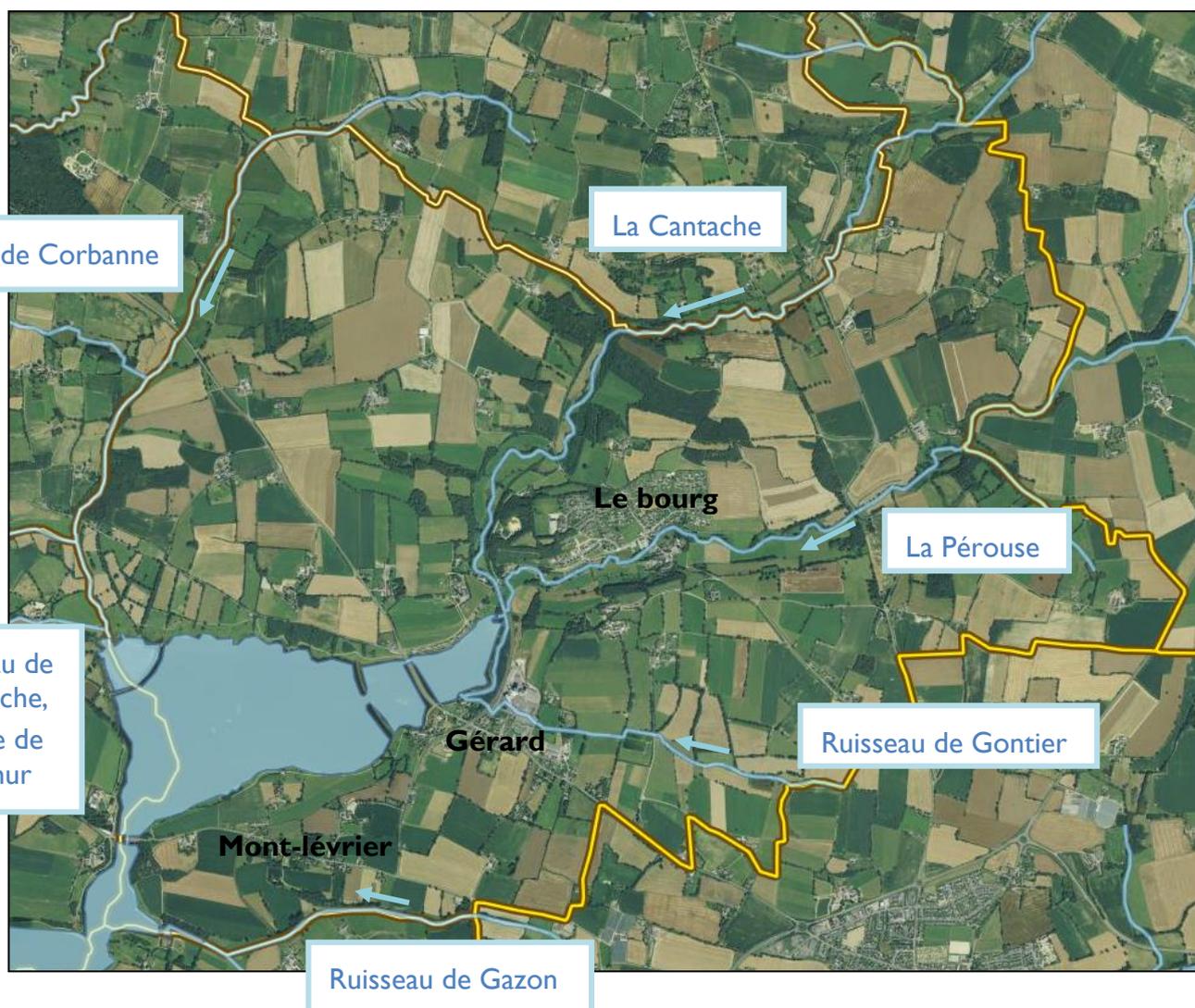


Figure 6 : Contexte hydrologique du territoire communal de Montreuil-sous-Pérouse

L'ensemble des cours d'eau du territoire communal alimente la retenue de la Cantache (retenue de Villaumur) qui occupe le Sud-ouest de la commune.

Les principaux cours d'eau qui drainent le territoire communal et alimentent la retenue, sont les rivières de la Cantache et son affluent la Pérouse. Les eaux pluviales de la partie agglomérée de Montreuil-sous-Pérouse sont canalisées puis dirigées vers la Pérouse.

Au Sud du territoire les ruisseaux de Gontier et de Gazon alimentent également la retenue. Le ruisseau de Gontier traverse le hameau de Gérard, dont il est l'exutoire principal des eaux pluviales.

## 1.6 SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine

La commune de Montreuil-sous-Pérouse se situe sur le bassin versant de la Cantache, affluent de la Vilaine.

Le **SDAGE Loire-Bretagne** 2016-2021 a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015. Il définit notamment des **objectifs de qualité** par masse d'eau et des **délais** pour atteindre ces objectifs.

Dans le programme de mesures, il est indiqué :

Trois types d'échéances sont affichés dans le SDAGE 2016-2021 pour l'atteinte du bon état :

- 2015, pour les masses d'eau qui ont déjà atteint leur objectif environnemental ou qui devraient atteindre le bon état à cette échéance sans mesures complémentaires à celles en cours ;
- 2021, lorsqu'on estime que le programme de mesures mis en œuvre entre 2016 et 2021 permettra de supprimer, diminuer ou éviter les pressions à l'origine du risque ;
- 2027, il s'agit dans ce cas d'un report de délai qui devra être justifié pour des causes de faisabilité technique, de conditions naturelles et/ou de coûts disproportionnés.

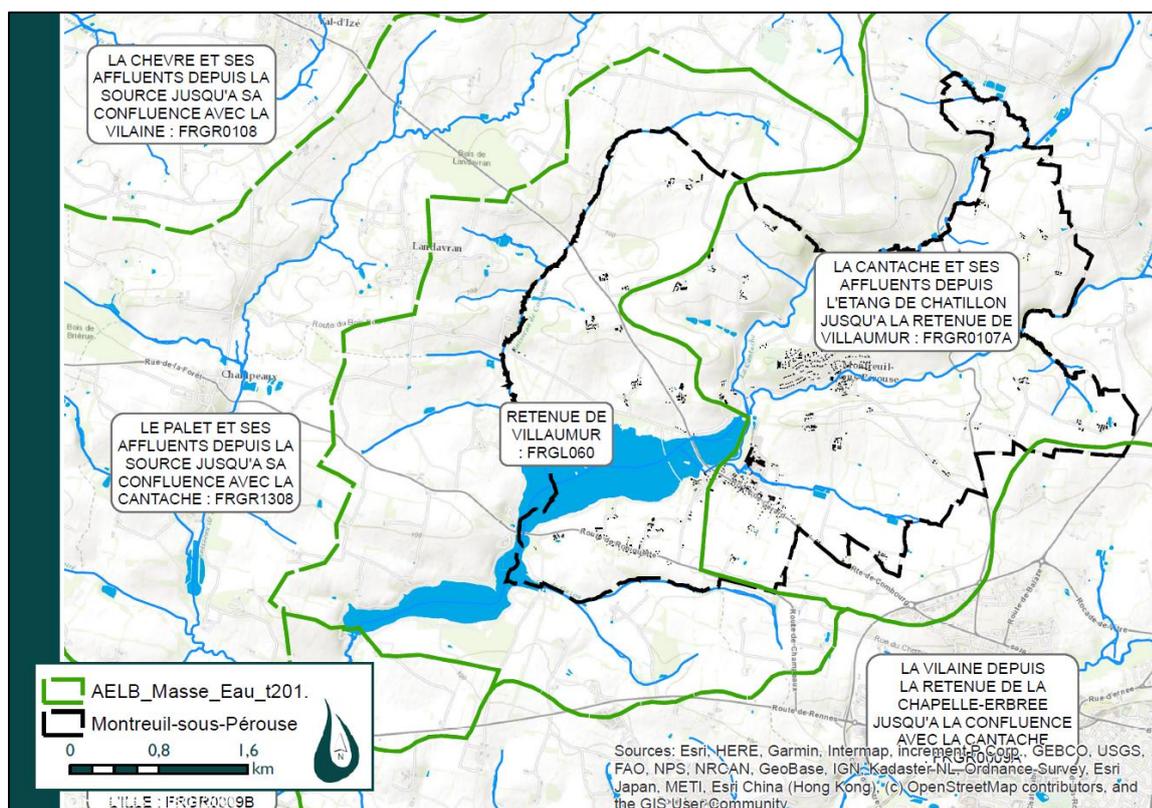


Figure 7 : Masses d'eau du territoire communal de Montreuil-sous-Pérouse

Le territoire communal appartient aux masses d'eau :

- FRGR0107a La Cantache et ses affluents depuis l'étang de Chatillon jusqu'à la retenue de Villaumur.
- FRGL 060 Retenue de Villaumur
- FRGR 0009a La Vilaine depuis la retenue de la chapelle Erbrée jusqu'à la confluence avec la Cantache



Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015.

L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau en 2013 était :

Masse d'eau	État en 2017	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE 2016-2021
La Cantache	<b>Médiocre</b>	Montreuil sous Pérouse (04201350)	Macropolluants, pesticides, morphologie	2027
Retenue de Villaumur	<b>Moyen</b>		Nitrates et pesticides	2021
La Vilaine (de la Chapelle Erbrée à la Cantache)	<b>Médiocre</b>	Vitré (04201000)	Macropolluants, morphologie, obstacles à l'écoulement	2027

**Dans le SDAGE 2016-2021 les objectifs ont été reportés à 2021 ou 2027 pour l'ensemble des masses d'eau.**

Dans le SDAGE, des orientations fondamentales et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à :

**« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique »**

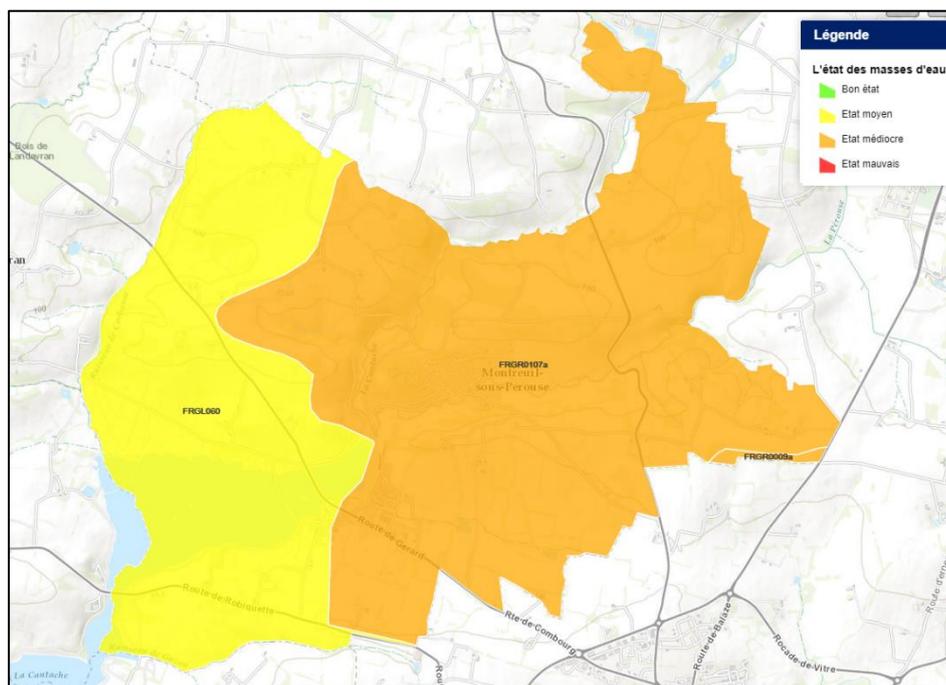


Figure 8: État des masses d'eau à Montreuil-sous-Pérouse (cartoweb.eptb-vilaine.fr)

**Une étude des "origines de transfert du Phosphore sur le bassin versant de la Cantache : diagnostic et solutions correctives" a été réalisée en mai 2017**

### **SAGE Vilaine**

L'ensemble des cours d'eau appartiennent au bassin versant de la Vilaine.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

1. L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
2. Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
3. La participation des parties prenantes
4. L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
5. Appliquer la réglementation en vigueur.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

***Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement. Voir étude de zonage d'assainissement.***

**Le PLU est conçu afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE et le SAGE Vilaine.**

## ***1.7 Caractéristiques du milieu récepteur***

La zone agglomérée de Montreuil-sous-Pérouse appartient au bassin versant de la Cantache.

La Cantache est le cours d'eau principal de la commune. La Pérouse est son affluent principal qui conflue avec la Cantache en amont de la retenue de la Cantache (ou retenue de Villaumur).

La Pérouse traverse le bourg dans une vallée large et encaissée.

Ainsi le bourg s'est développé, en partie Nord, sur un coteau pentu, et en partie Sud, bourg historique, dans la vallée.

La Pérouse est un cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole.



## Hydrologie

Il n'existe pas de données sur l'évolution des débits du bassin de la Cantache.

Il existe plusieurs points de mesures sur la Vilaine. Cependant, compte tenu de la taille des bassins versants, et de l'influence de la retenue (Lac de haute Vilaine), nous retenons le suivi des débits de la Valière à Erbrée comme représentative des cours d'eau sur la commune. Aussi, la caractérisation des variations hydrologiques sera illustrée à partir des données de cette station hydrométrique de la DREAL.

Les cours d'eau évoluent dans le même contexte géologique et pluviométrique.

De ce fait, l'évolution saisonnière est sensiblement la même. Les extremums seront toutefois, plus accentués sur les têtes de bassin. Les débits de pointes seront sensiblement les mêmes, et nous supposons que les débits d'étiage pourront être plus faibles, avec des périodes d'assec sur les différents ruisseaux, par la faible taille de leur bassin versant d'alimentation.

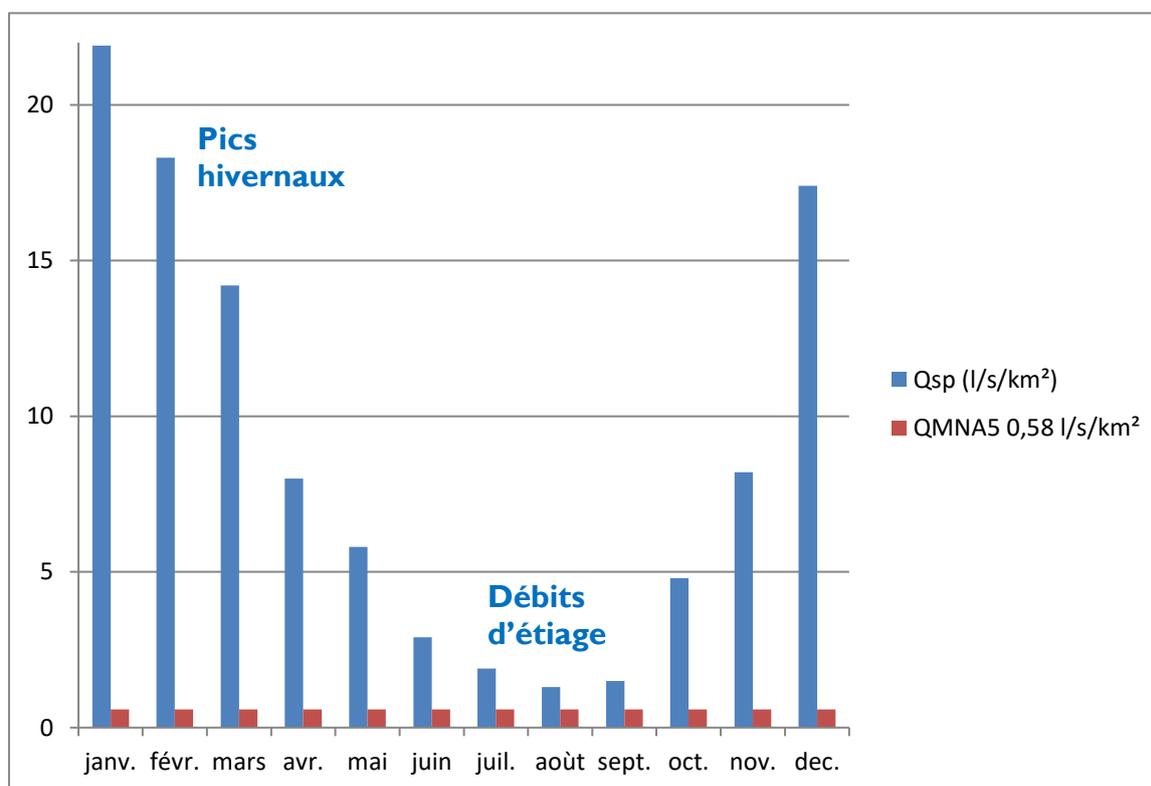


Figure 9: Évolution moyenne des débits mensuels de la Valière à Erbrée (31 km²) (Banque hydro)

Le débit moyen mensuel le plus bas sur une période de retour de 5 années (QMNA5) est très faible, [0,58 l/s/km²](#) exprimé en débit spécifique.

La figure ci-dessus, présente également les fortes variations (pas de temps mensuel) observées sur les trente dernières années.

Comme tout bassin schisteux, les variations de débits sont très importantes.

Les débits moyens mensuels sont en effet très différents d'une année à l'autre. Il n'y a, en fait, pas d'année comparable sur le plan hydrologique. En période de basses eaux, les variations entre années sèches et humides sont bien entendu les plus faibles.

En revanche en période de hautes eaux, nous observons régulièrement des décrues hivernales importantes.

Les crues sont réparties entre les mois de décembre à mars. Le pic décennal instantané est actuellement calculé à 10 m<sup>3</sup>/s pour la Valière amont, soit un débit de [322 l/s/km<sup>2</sup>](#) exprimé en débit spécifique.

Les débits caractéristiques qui donnent une synthèse des conditions hydrologiques de la Valière à Erbrée sont :

	m <sup>3</sup> /s	l/s/km <sup>2</sup>
<b>QMNA5</b>	0,018	0,58
<b>Module</b>	0,273	8,8
<b>Décennale</b>	10,000	322,0

Une succession de périodes humides (98 –99 jusqu'à 2002, ... 2013-2014), et de périodes sèches est observée sur un cycle de période fluctuant entre 2 et 4 années.

Le maximum était mesuré en 1998 sur les trente dernières années. Le pic annuel apparaît entre les mois de décembre et de mars selon les années (en fonction de la pluviométrie).

Les étiages les plus sévères sont apparus en 1990 ,1996 et 2005, puis 2010, 2011, et 2016 (avec une hauteur de nappe très basse limitant les recharges des cours d'eau).

Il n'existe pas d'années ou de contextes hydrologiques moyens sur ce type de cours d'eau qui dépend essentiellement de la fréquence et de l'importance des pluies efficaces.

## 2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Montreuil-sous-Pérouse, uniquement dans le Bourg.

**A horizon 12 ans, il est prévu la construction de 104 logements** répartis dans des opérations de lotissements déjà programmées et des zones urbanisables (99 logements), des changements de destination et densifications (5 logements).

Les zones d'extensions classées "à urbaniser" sur la commune correspondent uniquement à des zones d'habitats.

ZONES DU PLU CONCERNEES	LOCALISATION	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU
I AUE	Secteur Ribert	2,4 ha	Habitats : 33 logements
I AUE	Les Hameaux du Courtil	1,1 ha	Tranche 1 : 7 logements Tranche 2 : 17 logements
	Lotissement du Clos des Chênes		2 logements
I AUE	Le Tertre	2,5 ha	42 logements

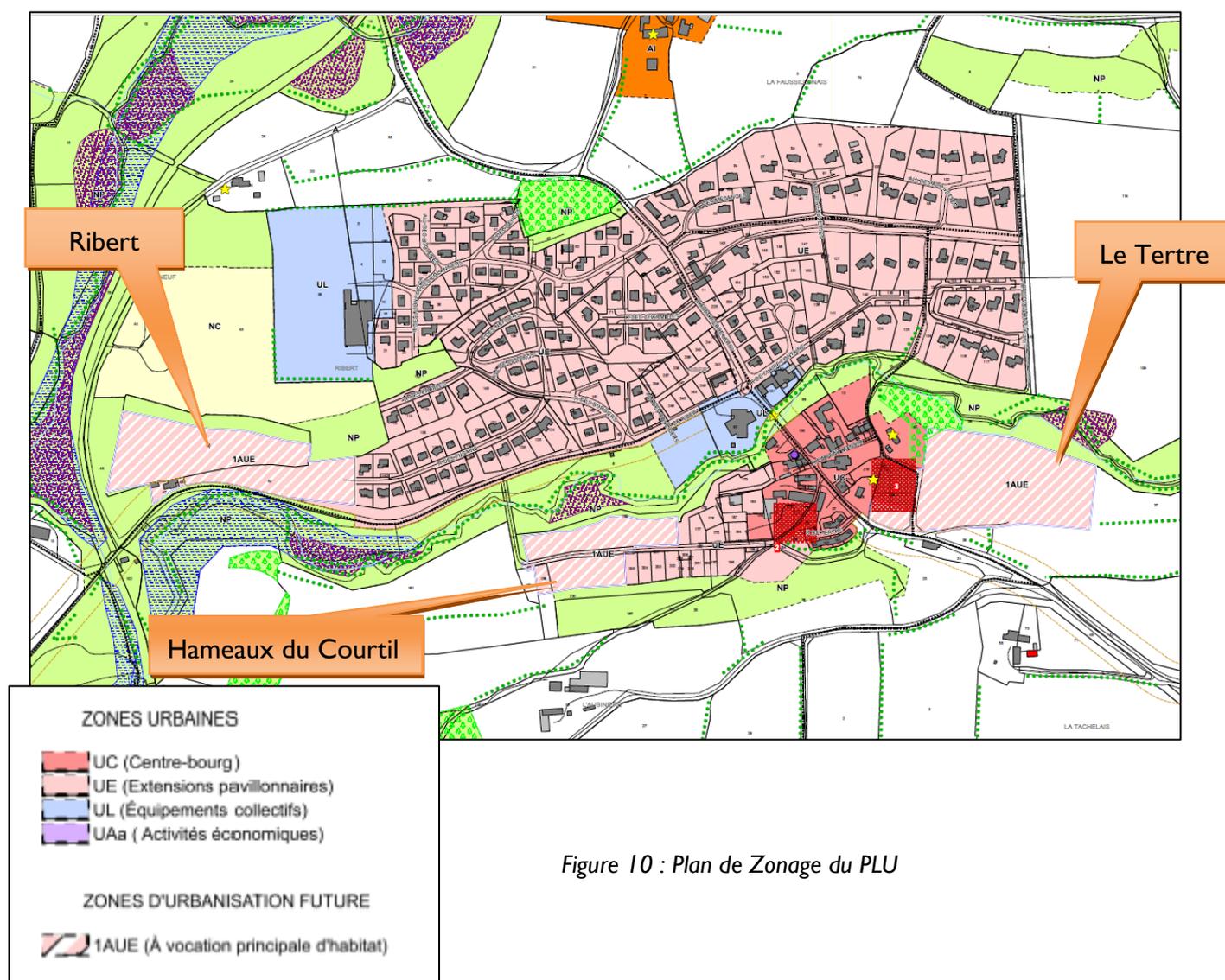


Figure 10 : Plan de Zonage du PLU

## 3 Eaux usées

### 3.1 État des lieux de l'assainissement

Les données indiquées ci-dessous sont issues des rapports annuels CD 35 de 2011 à 2018 et de l'étude diagnostic de réseau réalisée par SEEGT en janvier 2011.

Le service d'assainissement était alors organisé par la commune. Elle a délégué la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages à Vitré communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'exploitation de la station d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées, est assurée par la commune "en régie". Seule l'exploitation des postes de refoulement sont délégués à Véolia.

#### 3.1.1 Situation administrative

La station d'épuration a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 10 janvier 1995, pour son autorisation de rejet dans le milieu naturel, la Vilaine.

Pour ne pas rejeter dans la retenue de la Cantache<sup>2</sup>, le rejet de la station d'épuration, implantée sur le bassin versant du ruisseau le Gontier est orienté vers la Vilaine par refoulement des eaux via une pompe de relèvement en sortie de station d'épuration.

La station traite les eaux usées collectées de 310 branchements sur la commune de Montreuil-sous-Pérouse dont l'entreprise COOPERL (Branchements dits "actifs" dont la consommation est > à 5 m<sup>3</sup>/an - données issues du listing AEP 2018).

Seules les eaux domestiques de cette entreprise sont raccordées à la station d'épuration (toilettes et douches du siège social, des laboratoires et des bureaux d'expédition).

Les eaux issues de l'activité de l'entreprise sont raccordées à des lagunes de traitement spécifiques.

#### 3.1.2 Description des ouvrages : Réseau et station d'épuration

La commune de Montreuil-sous-Pérouse est équipée d'un réseau d'assainissement des eaux usées de type séparatif.

Ce réseau compte 3 postes de relèvement avec des trop pleins :

- 1 poste situé dans le bourg (rue de Ribert) : Trop plein vers la Pérouse
- 1 poste situé au niveau du hameau Montlévrier : Trop plein vers un fossé
- 1 poste général situé au Hameau Gérard : Trop plein vers le ruisseau de Gontier.

Le réseau d'eaux usées de Montreuil-sous-Pérouse est constitué de près de 6 kms de canalisations fonctionnant gravitairement et 2,7 kms en refoulement.

---

<sup>2</sup> Périmètre de captage d'eau potable dont la création de prise d'eau a été abandonnée depuis – cf. paragraphe I.4.2



Le réseau d'eaux usées achemine uniquement des eaux domestiques vers la station d'épuration de type « lagunage naturel » située au Sud du bourg de Montreuil-sous-Pérouse.

Remarque : un poste de refoulement des eaux traitées renvoie les eaux vers le bassin versant de la Vilaine.

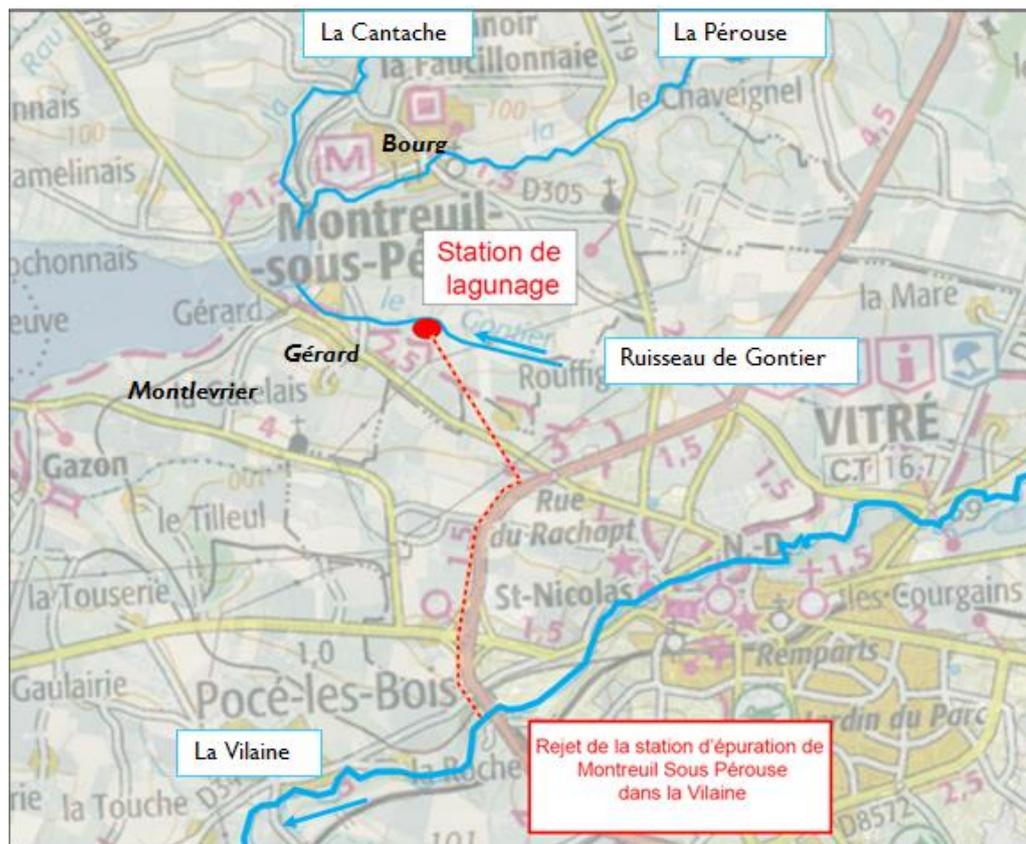


Figure 11 : Localisation du rejet de la station d'épuration

La station d'épuration est de type **lagunage naturel**. Sa capacité nominale a été fixée à **650 équivalents habitants (Eq-hab.)**.

*L'équivalent habitant (Eq-hab.) est une unité de charge rejetée par 1 habitant moyen (valeur retenue à l'échelle européenne) : Le dimensionnement d'un lagunage repose avant tout sur la charge hydraulique et sur la charge en matière organique. La matière organique est mesurée à l'aide d'une analyse indirecte : la Demande Biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5).*



**Pour 650 Eq/hab. la charge maximale admissible sur la station est de :**

- Charge organique : 39 kg de DBO5/j
- Charge hydraulique : 100 m<sup>3</sup>/j

Les données disponibles sont issues des bilans réalisés par le conseil départemental 35. Sur les 6 dernières années, les apports organiques moyens annuels sont très (trop) variables.

Charge journalière (prélèvement entrée station) de fonctionnement lors des bilans :

		Capacité nominale	14/01/13	26/11/13	21/04/15	28/06/16	14/12/17	11/06/19
Débit journalier	(m <sup>3</sup> /j)	100	293	126	67	37	15	95
	Eq-hab		1953 (293 %)	840 (126 %)	447 (67 %)	247 (37 %)	100 (15%)	633 (95 %)
Charge en DBO5/j	(Kg/j)	39	47	47	19	15	7	23
	Eq-hab	650	783 120 %	783 120%	317 49 %	250 38 %	117 18%	383 59 %

- Les deux bilans réalisés en 2013 révélèrent que la station reçoit 120% de la capacité de traitement des ouvrages.
- Depuis, les bilans réalisés indiquent que la charge est en forte baisse en entrée de station d'épuration (voir analyse théorique si après).
- La charge moyenne sur les 6 années est de 438 Eq-hab

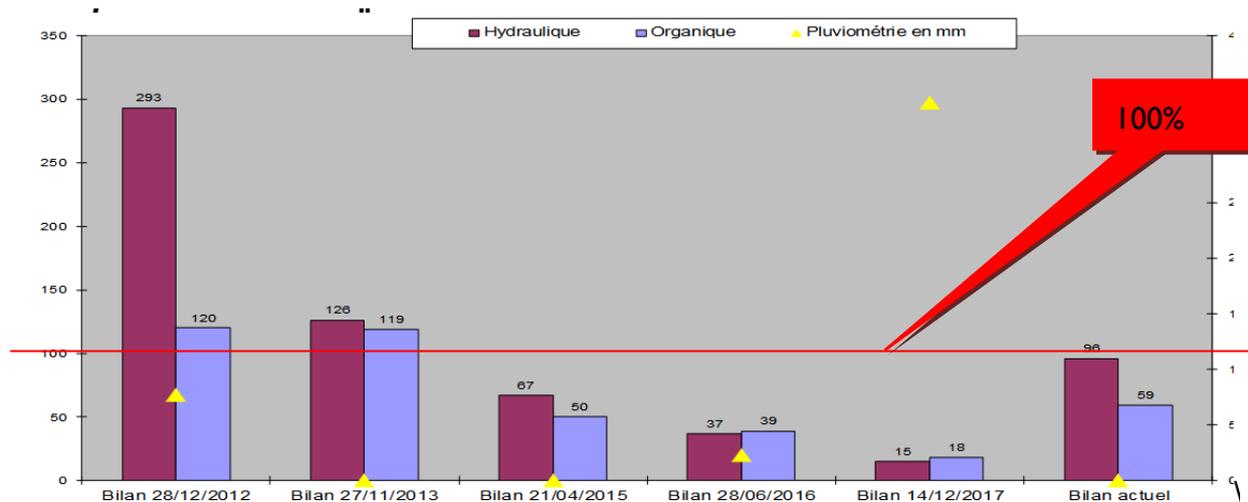


Figure 12 : Extrait des données du bilan 2019 (pas de bilan en 2018)

Cette tendance étonnante à la baisse resterait à expliciter.

### **L'analyse théorique des effluents devant arriver à la station est :**

#### Estimation hydraulique : débit sanitaire

L'analyse de la consommation d'eau potable permet de définir un débit sanitaire de l'ordre de 53 m<sup>3</sup>/j (90 % de l'eau potable consommée pour les branchements actifs ; + estimation des rejets de la COOPERL basée sur 50 salariés sur site).

#### Estimation de la charge organique théorique

- 310 branchements actifs
- Taux d'occupation des logements : 2,6
- Charge organique par habitant : 48 g de DBO5/j
- Charge d'I Eq-hab : 60 g de DBO5/j,
- 50 salariés (25 Eq-hab)

**La charge théorique attendue en entrée de station devrait être environ de 40 kg de DBO5/j, soit 670 Eq-hab.**

**Nous retiendrons donc cette valeur comme charge de pointe.**

Le fonctionnement du lagunage apparaît comme bon à moyen en fonction des bilans réalisés.

### 3.1.3 Étude de zonage d'assainissement

L'étude de zonage d'assainissement réalisée par SETUR, a été validée par le conseil municipal en décembre 2004 puis par enquête publique en 2005.

**Les conclusions de cette étude présentées dans la notice et le rapport soumis à enquête publique sont exposés ci-dessous :**

Compte tenu des résultats de l'étude sur le terrain, de la sensibilité du milieu récepteur, de l'estimation sommaire des dépenses et du développement de l'urbanisation sur le bourg, le conseil municipal avait décidé de retenir en assainissement collectif les secteurs suivants :

- Bourg et ses zones à urbaniser,
- Hameau de Gérard et ses zones urbanisables,
- Le secteur de la route de Robiquette (habitations du bas et du haut Montlévrier),
- Les autres hameaux ont été maintenus en assainissement individuel

La route de Robiquette est raccordée à la station d'épuration depuis juin 2005 via un poste de relèvement.

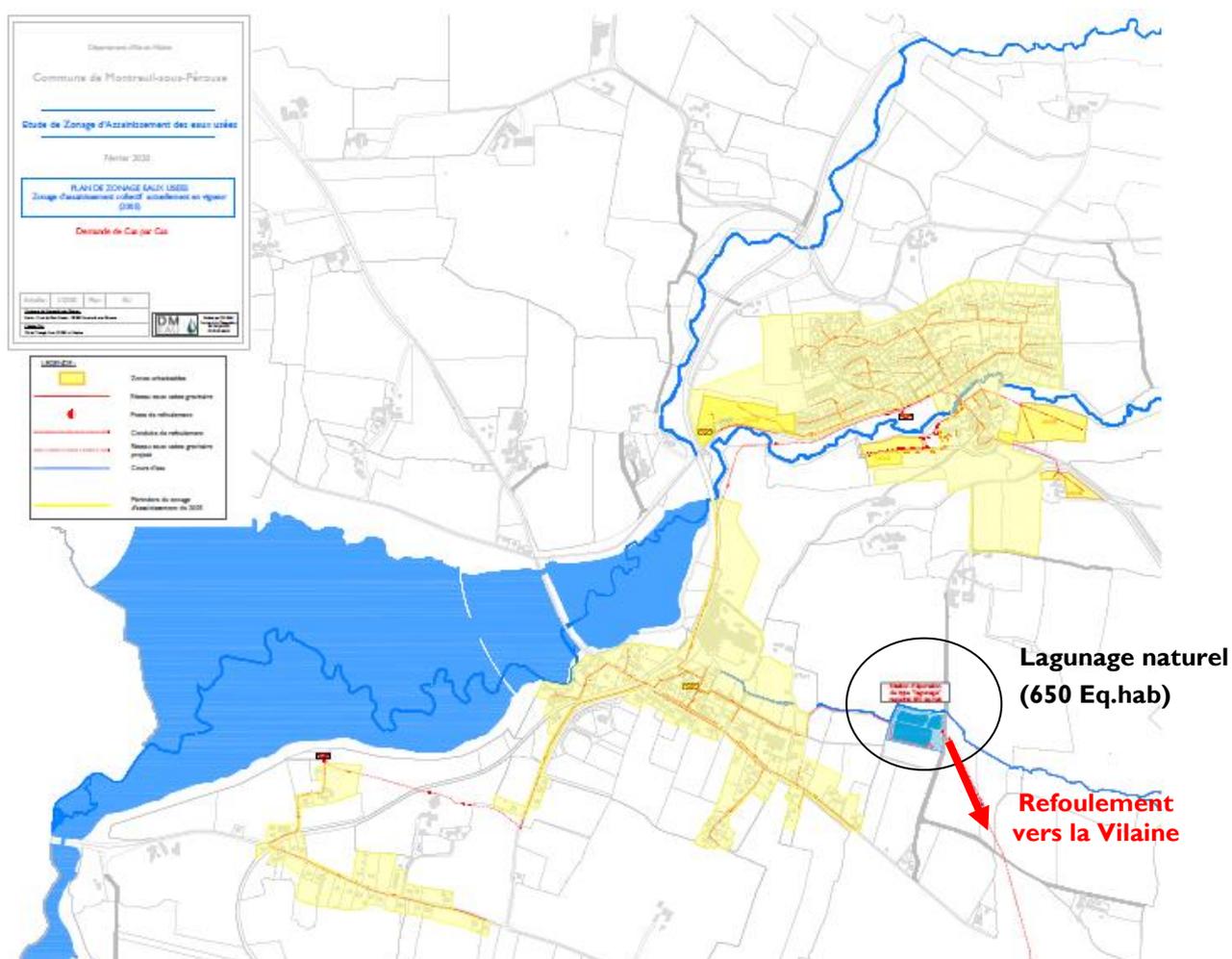


Figure 13 : Transposition de l'ancien zonage de 2005 (SETUR)

Un nouveau zonage d'assainissement des eaux usées est validé en parallèle du PLU à la suite d'une enquête publique propre. (périmètre en annexes)

### 3.1.4 Assainissement autonome.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

Vitré communauté assure, en régie, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour la commune de Montreuil-sous-Pérouse ainsi que pour les 45 autres communes qui composent la communauté de communes.

Ces contrôles concernent : les installations récentes, et les installations existantes (contrôles de bon fonctionnement, et dit "à la vente").

Depuis cette année, un bureau d'étude privé est prestataire des contrôles sur les installations existantes dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Sur la commune de Montreuil, la campagne de contrôles s'est achevée fin 2014, 19 contrôles dits "à la vente", et de conception/ réalisation ont permis d'améliorer la connaissance et l'état du parc.

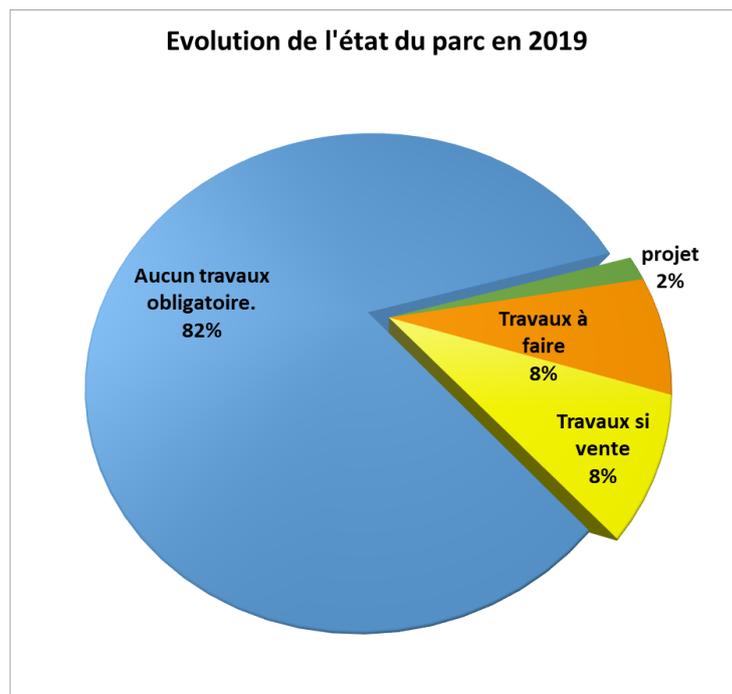
Chaque dispositif d'assainissement a été évalué sur les bases de la réglementation de l'arrêté du 27 avril 2012, la future campagne classera les installations selon les catégories, définies dans l'arrêté.

	<b>Zones à enjeux sanitaires et environnementaux</b>		
	Non	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Non conforme : défaut d'usure ou d'entretien	Recommandation pour l'amélioration		
Non conforme : installation incomplète	Travaux sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
Non conforme : risque sanitaire	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente		
Absence d'installation	Mise en demeure : travaux dans les meilleurs délais		

En 2019, les 117 installations recensées ont été contrôlées

Le contrôleur a alors classé les installations selon les besoins de faire des travaux.

Figure 14 : Répartition des installations autonomes contrôlées par le SPANC en 2019



Depuis 2014, dernière campagne complète réalisée sur la commune, 19 contrôles dans le cadre de vente immobilière et de réalisation ainsi que 9 contrôles dans les périmètres de captage, ont permis d'améliorer la connaissance du parc.

A Montreuil-sous-Pérouse, le parc s'est amélioré avec 82% d'assainissement conformes

Le SPANC a adopté un règlement de service le 3 juillet 2015.

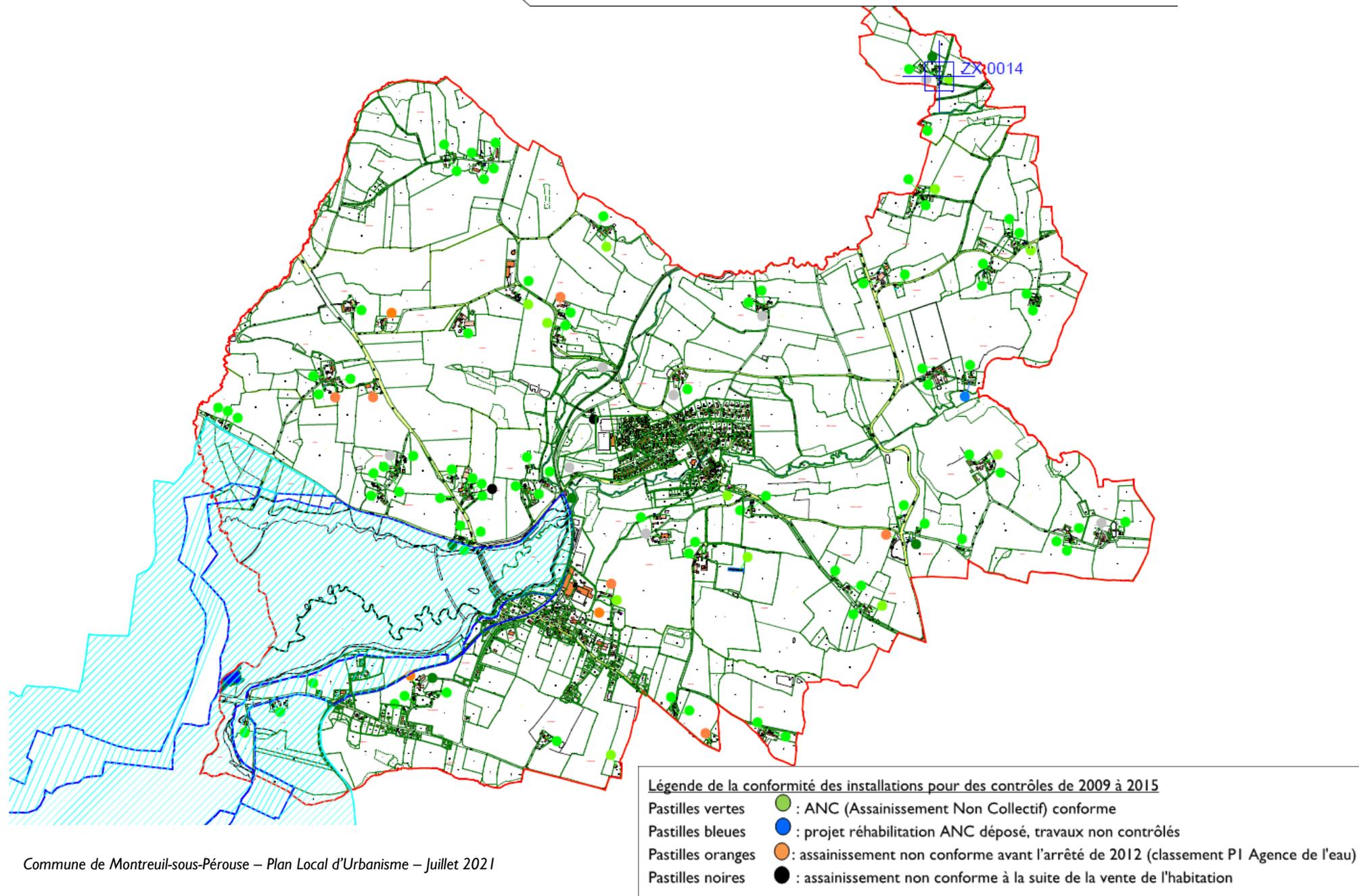
Dans le cadre de la mise en conformité des installations autonomes, Vitré communauté (SPANC) assure la mission de contrôle de conception et de réalisation dans les 4 ans suivant l'avis du contrôleur (dans les cas prévus au chapitre VI du règlement) et dans l'année suivant la signature de l'acte de vente.

Une campagne de contrôle sur les dispositifs présents dans un périmètre de captage a été réalisées en 2019.

À Montreuil-sous-Pérouse, 9 habitations sont concernées :

- 6 habitations sont raccordées au réseau collectif (Montlévrier)
- 3 installations sont conformes.

**La prochaine campagne de contrôles de bon fonctionnement devrait être réalisée en 2024.**



## 3.2 Évolution à l'échelle du PLU

### 3.2.1 Station d'épuration

La station d'épuration de Montreuil-sous-Pérouse est dimensionnée pour traiter **650 équivalents habitants**. Selon les bilans réalisés par le SATESE, la charge de pollution sur les 6 dernières années est très variable, de 117 Eq-hab à 780 Eq-hab (bilan d'autosurveillance réglementaire annuel).

La charge moyenne reçue sur **les 6 dernières années est d'environ 440 Eq-hab**, alors que la charge attendue est estimée à 670 Eq-hab (sur la base des consommations d'eau potable cf. paragraphe 3.1.2).

Sur la base des bilans annuels, la station pourrait encore accepter 210 Eq-hab en moyenne soit 263 habitants.

Cependant, compte tenu de la variabilité des résultats, une approche théorique a été réalisée qui aboutit à la conclusion : la station d'épuration arrive à sa charge organique nominale.

La charge hydraulique est variable, du fait d'apport d'eaux parasites. Des travaux ont été réalisés dans le bourg de la commune, mais des investigations complémentaires sont à mettre en place pour améliorer le fonctionnement de la collecte.

La commune envisage de maintenir le développement de son urbanisation. **Environ 104 logements sont projetés dans les zones d'urbanisation**. Pour estimer la future charge arrivant sur l'unité de traitement, une moyenne de 3 habitants par logement a été retenue<sup>3</sup>. Selon les prévisions déclinées par le PLU, la station devra alors traiter un flux supplémentaire généré par 312 habitants évalués à 250 équivalents habitants<sup>4</sup>.

**Des études sont en cours pour retenir la meilleure solution de traitement des eaux usées. Parmi les solutions de traitement des eaux usées, le raccordement vers la station d'épuration de Vitré a été retenu au printemps 2020. Le raccordement effectif de Montreuil Sous Pérouse sera réalisé courant 2022 (démarrage des travaux 2ème semestre 2021 sans aléas)**

---

<sup>3</sup> Ratio maximum retenu pour le dimensionnement des stations d'épuration

<sup>4</sup> 1 habitant = 48 g de DBO5/jour, et 1 Eq-hab = 60 g de DBO5/j

### 3.2.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'agglomération** : La gestion des eaux usées est assurée par un réseau de type séparatif, équipé de 3 postes de refoulement. L'assainissement est passé sous compétence Vitré Communauté et l'entretien est délégué à la commune, sauf les postes à Véolia. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration communale située au Sud-est du bourg.
- **Zone IAUE Est "Le Tertre"** : Les eaux usées de cette zone sont raccordables en gravitaire au réseau Ø200 d'assainissement collectif de la commune, situé au Nord-ouest (Nord de la rue du Clos de la Vallée).
- **Zone IAUE – "Les Hameaux du Courtil 2"** : Cette zone est raccordable en gravitaire au réseau eaux usées Ø200 en attente dans la tranche I du lotissement.
- **Zone IAUE - ZAC de Ribert**: Les pentes du terrain s'inclinent vers le Sud-ouest de la zone. Une partie du projet sera raccordée gravitairement sur le réseau rue de Ribert au Sud-est. L'autre partie ne pourra pas être raccordée sur le réseau gravitaire. Un poste de refoulement sera mis en place à l'Ouest pour renvoyer les eaux sur le réseau gravitaire existant (rue de Ribert, vers l'Est) ou sur le réseau gravitaire du projet d'urbanisation. **L'emplacement du futur poste de refoulement est présenté à titre indicatif.** Il n'est, en aucun cas définitif. Son emplacement pourra être étudié dans la zone NP (équipement public autorisé) mais devra faire l'objet d'une étude technique qui définira son implantation en dehors de la zone humide inventoriée dans l'angle Sud-ouest. Dans ces conditions, l'habitation existante à proximité pourrait alors être raccordée gravitairement au réseau (pour cette habitation, dans le diagnostic du SPANC, des travaux sont à réaliser sur son installation autonome en cas de vente)

## 4 Eaux pluviales

### 4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

La rivière la Pérouse s'écoule à travers la zone agglomérée de Montreuil-sous-Pérouse. Cette rivière est le principal exutoire des eaux de ruissellement du bourg.

Le hameau de Gérard est quant à lui drainé par le ruisseau de Gontier.

L'ensemble des eaux de ruissellement aboutissent à la retenue de la Cantache.

#### 4.1.1 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le système de collecte des eaux pluviales est composé de fossés, de noues, et de réseaux de diamètre 200 à 600 mm.

#### 4.1.2 Zones de stockage existantes

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.

Plusieurs bassins de rétention à sec ont été créés lors de l'urbanisation de lotissements, et de zones d'activités.

### **2 Lotissements dans le bourg au Nord de la Pérouse :**

- "La vallée de la Pérouse 4" : Ce lotissement (2005) est localisé à l'Ouest de la partie agglomérée. L'ouvrage de stockage se situe au Sud de la RD 305, rue de Ribert. Il représente un volume de 195 m<sup>3</sup> (plan de recolement) pour un volume déclaré de 110 m<sup>3</sup> et 80 l/s de débit de fuite (récépissé délivré le 29 juillet 2004).
- "Domaine du Vallon Fleuri", Ce lotissement daté de 2004, est implanté à l'Est de la partie agglomérée. L'ouvrage de stockage se situe au Sud-Est du lotissement. Il représente un volume de 260 m<sup>3</sup>.

### **1 lotissement en cours au Sud de la Pérouse :**

- "Le Hameau du Courtil" Ce lotissement composé de 2 tranches (Tranche 2 urbanisable au PLU) a été déclaré au titre de la loi sur l'eau en 2016 (récépissé du 25 novembre 2016). La gestion des eaux pluviales est assurée pour l'ensemble du bassin-versant collecté. Deux zones de collecte ont été définies pour assurer une protection décennale :
  - Bassin versant Est : bassin de rétention 150 m<sup>3</sup> pour un débit de fuite de 5 l/s
  - Bassin versant Ouest : bassin de rétention de 190 m<sup>3</sup> pour un débit de fuite de 7 l/s

### **2 zones d'activités à Gérard :**

- "ZA Gérard I", située au Nord de la route de Gérard et au Sud du ruisseau de Gontier. La collecte des eaux pluviales est assurée par des noues d'évacuation et le stockage par une noue stockante de 120 m<sup>3</sup> en bordure du ruisseau

- "ZA Gérard 2", située à l'Est de la route de la Robiquette. La collecte est réalisée par un réseau mixte de canalisations - fossés. L'ouvrage de stockage se situe au Nord de la ZA. Il est dimensionné pour assurer le stockage de 1150 m<sup>3</sup> avec un débit de fuite de 25 l/s.

## 4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Zone IAUe Est "Le Tertre"**: Le terrain de ce projet s'incline vers la Pérouse, l'exutoire du secteur sera cette rivière. La réalisation d'une gestion des eaux pluviales sera nécessaire, la zone d'urbanisation, supérieure à 1 ha devra faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.
- **Zone IAUe – "Les Hameaux du Courtil 2"** : Les parcelles de ce lotissement s'inclinent vers la Pérouse, qui sera l'exutoire de la zone. Cette zone d'urbanisation, 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement "le hameau du Courtil" a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau (bassin versant Ouest).
- **Zone IAUe - ZAC de Ribert** : L'exutoire de cette zone est une zone humide présente à l'angle Sud-ouest. La réalisation d'une gestion des eaux pluviales sera nécessaire (loi sur l'eau). L'implantation sera à étudier, au regard de la topographie. L'implantation sur le plan est mentionnée à titre indicatif.

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau, code de l'environnement 214 –1 à 214 –7.

Le tracé des futurs réseaux eaux pluviales (voir plan) est à titre indicatif. Les emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

## 5 Eau potable

### 5.1 Données générales

La commune de Montreuil-sous-Pérouse fait partie du Syndicat intercommunal des Eaux de Chateaubourg pour son alimentation en eau potable. Cette alimentation est assurée par l'achat d'eau au SYMEVAL.

#### 5.1.1 Syndicat Mixte des Eaux de la Valière (SYMEVAL)

Le syndicat des eaux de la Valière exerce la mission production de la compétence eau potable. Il regroupe les communes de Liffré et Vitré, ainsi que les syndicats d'alimentation en eau potable des Monts de Vilaine, de Châteaubourg, de la Forêt du Theil, de Val d'Izé et du Pertre-St-Cyr pour un total de 154 500 habitants (cf. RPQS 2016).

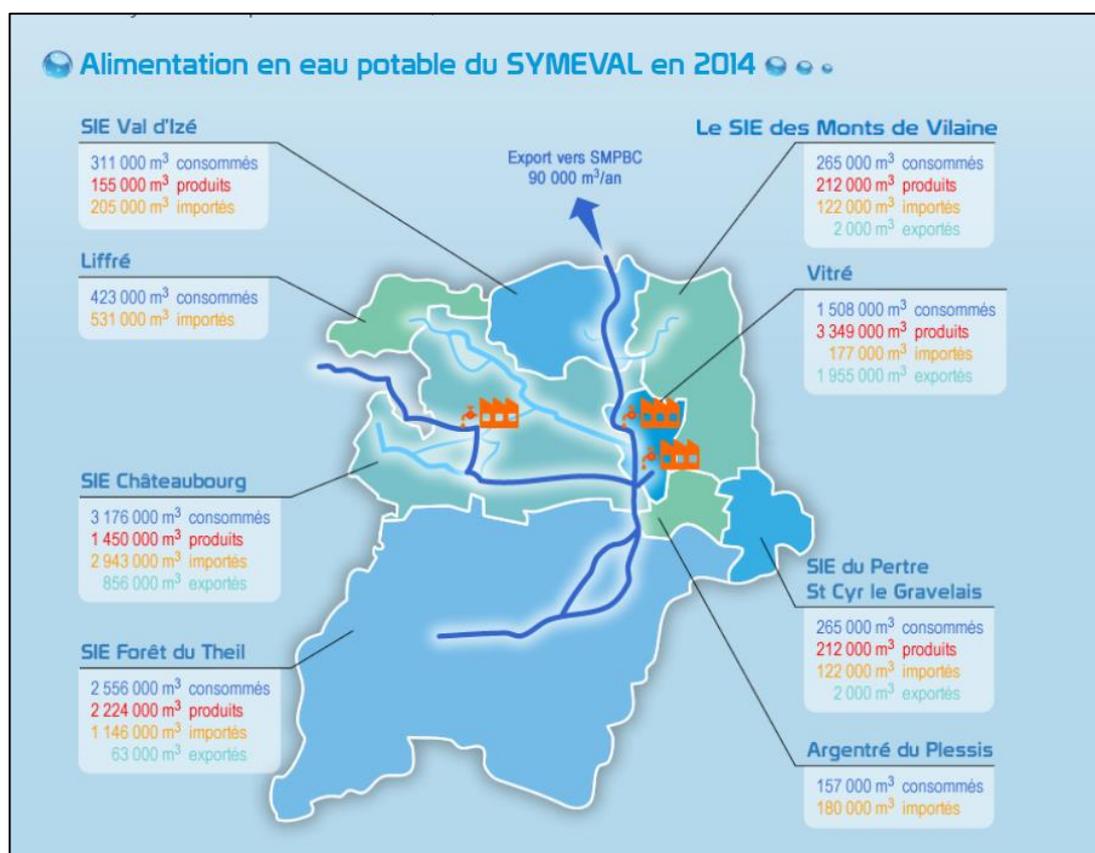


Figure 15 : Présentation du fonctionnement du Symeval (en 2014) (extrait du site du SYMEVAL)

Le SYMEVAL dispose sur son territoire de 3 prises d'eau pour la production d'eau potable, à savoir :

- Prise de « Pont-Billon » alimentant l'usine de la Grange à Vitré,
- Prise de la « Valière » alimentant les usines de la Billerie et de la Grange à Vitré,
- Prise du « Plessis Beuscher » alimentant l'usine de Châteaubourg.

Ces prises d'eau bénéficient d'autorisations de prélèvement, assorties de périmètres de protection de captage définis par Arrêté Préfectoral.

L'eau potable produit en 2017 à l'échelle du SYMEVAL représente un volume d'environ 6 176 000 m<sup>3</sup>, en diminution de 5 % par rapport à l'année 2016.

Les importations d'eau potable ont représenté un volume d'environ 3 140 000 m<sup>3</sup> en 2017.

### 5.1.2 Syndicat Intercommunal des eaux de Chateaubourg

Ce syndicat regroupe 23 communes : Argentré du Plessis, Champeaux, Chancé, Chateaubourg, Chateaugiron, Cornillé, Domagné, Domloup, Etreilles, la Bouëxière, Landavran, Louvigné-de-Bais, Marpiré, **Montreuil-sous-Pérouse**, Noyal-sur-Vilaine, Ossé, Pocé-les-Bois, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Aubin-du-Pavail, Saint-Didier, Saint-Jean-sur-Vilaine, Servon-sur-Vilaine et Torcé.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le syndicat a transféré sa production au SYMEVAL. Il conserve seulement la compétence distribution d'eau potable.

Le SIE de Chateaubourg a alors la charge de :

- 0 ressource en eau exploitée ou exploitable,
- 0 usine de potabilisation,
- 10 ouvrages de stockage
- Diverses installations de pompages
- 1 174 kms de réseau hors branchements
- 24 250 branchements (en 2016)

Le service est exploité en affermage par le délégataire, la société Véolia Eau, jusqu'au 31 décembre 2028.

Sur le territoire du Syndicat Intercommunal des eaux de Châteaubourg, le nombre total d'abonnés est passé de 24 514 en 2017 à 24 920 en 2018 soit une augmentation de 1,66 %.

**Le nombre d'abonnés sur la commune de Montreuil-sous-Pérouse est de 454 en 2018 (1,82 % des abonnés du syndicat).**

Le réseau d'eau potable du syndicat compte environ 1 176 kilomètres de canalisations.

Pour assurer les besoins en eau, le syndicat importe de l'eau des communes voisines via le SYMEVAL.

Cependant, le SIE de Chateaubourg dispose sur son territoire d'une ressource propre pour la production d'eau potable : Prise d'eau potable "Le Plessis Beucher" sur la Vilaine à Châteaubourg. Cette ressource est sous la compétence du SYMEVAL.

La prise d'eau potable est réalisée dans la Vilaine en amont de Châteaubourg. Elle fait l'objet d'un périmètre de captage dont les dispositions sont notifiées dans l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection de la prise d'eau.

**Ce captage eau potable n'est pas situé sur le territoire communal de Montreuil sous Pérouse**

En résumé, les volumes mis en distribution et vendus à l'échelle du syndicat (Source RPQS 2018) sont :

Désignation	2016	2017	2018
Volume importé (SYMEVAL)	4 576 790	4 959 084	5 067 462
Volume importé (Le Pertre saint Cyr)	2 341	2 722	4 617
Volume exporté (Acigné, Liffré, SIE de Val d'Izé)	660 953	649 257	622 918
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>4 116 728</b>	<b>4 312 549</b>	<b>4 449 161</b>
V total vendu aux abonnés du SIE de Chateaubourg (m <sup>3</sup> /an)	3 520 573	3 697 082	3 789 530
Rendement du réseau	88,3 %	88,1%	88,4
Volume fuites (m <sup>3</sup> /j/km)	1,40	1,43	1,54

La consommation moyenne par abonné en 2018 était de 154 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 146 m<sup>3</sup> en 2016.

**L'augmentation du nombre de branchement de 104, devrait augmenter la demande d'environ 7300 m<sup>3</sup>/an, soit 1,6 % du volume distribué en 2018 (en 2018 la consommation à Montreuil-sous-Pérouse était de 0,19 m<sup>3</sup>/j /branchement).**

### 5.1.3 Service incendie

La défense incendie est assurée par 8 poteaux incendies, 9 puisards et 1 réservoir artificiel enterré répartis sur l'ensemble du territoire communal de Montreuil-sous-Pérouse.

Le rapport de contrôle des sapeurs-pompiers, en annexe, indique que sur 18 points d'eaux existants, les 6 puisards sont indisponibles. (Non réceptionné, inaccessible, sans eau, ouverture impossible), et le point d'eau est non conforme.

Le contrôle des 8 Poteaux est conforme en pression pour un débit de 1 m<sup>3</sup> par heure.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

## 5.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.



Le SYMEVAL vient de lancer une étude de schéma directeur eau potable afin d'évaluer, l'évolution des besoins dans les années à venir à l'échelle du syndicat, ainsi que les mesures à prendre concernant la protection de la ressource. Le cabinet Bourgois travaille sur cette étude.

Le SYMEVAL va réaliser une interconnexion entre l'usine de production d'eau potable de la Billerie et Vitré en se raccordant sur une conduite existante au lieu-dit "route des eaux" au niveau de l'entreprise LACTALIS.

L'objectif de cette canalisation est de permettre le secours du Nord du SYMEVAL et de Vitré lorsque l'usine de production d'eau potable de la Grange n'est plus opérationnelle (incident ou arrêt volontaire). Ces travaux seront coordonnés avec le projet routier porté par Vitré Communauté à savoir la création d'une route de contournement au sud-est de Vitré » (cf. site internet SYMEVAL). »

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Zone IAUE Est "Le Tertre"** : La distribution en eau potable de ce secteur pourra se faire par la canalisation eau potable Ø110 PVC située Rue de L'Abbé Pierre Leroy (RD 305 au Sud).
- **Zone IAUE – "Les Hameaux du Courtil 2"**  
: L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø110 PVC rue de l'Abbé Pierre Leroy (Parking au Sud de la traversée de la Pérouse) et de l'Abbé Pierre Leroy (au Sud-est de la Zone, entrée de bourg).
- **Zone IAUE - ZAC de Ribert** : La distribution en eau potable de cette zone pourra se faire par la canalisation Ø110 PVC située au Nord-est de la zone et la RD 305 au Sud.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif.

Les différents projets prévus sur la commune de Montreuil-sous-Pérouse devront être présentés au Syndicat des Eaux de Chateaubourg pour le raccordement au réseau eau potable.

## 6 Gestion des déchets

### 6.1 Présentation du SMICTOM

La commune de Montreuil sous Pérouse adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) depuis sa création en 1975. Ce syndicat a pour compétence la collecte et le traitement des déchets de 70 communes, soit une population de 132 643 en 2016.

Le territoire du SMICTOM représente une surface de 1 500 km<sup>2</sup>.

Le siège du SMICTOM est situé sur la commune de Vitré.



Les communes adhérentes au SMICTOM sont représentées au sein du syndicat par 80 délégués. Le comité syndical est présidé par Mr Yves HISOPE assisté de 12 Vices-Présidents. La commune de Pocé-les-Bois dispose de deux délégués et de deux suppléants représentant la commune.

Le SMICTOM emploie plus de 30 personnes dont 12 agents d'accueil en déchèterie.

## 6.2 Gestions des déchets

### Les biodéchets

Pour les habitants possédant un extérieur, l'acquisition de composteurs est proposée à des tarifs préférentiels (20 € le composteur de 300 l et 30 € le composteur de 600 l). La distribution est accompagnée d'une formation le jour du retrait.

Des bons de réduction sur la location de broyeurs à végétaux, sont proposés pour réduire les déchets de type branchage et inciter à leur réutilisation dans les jardins.

Des projets seront mis en expérimentation en septembre 2017 : Accompagnement des restaurants collectifs pour réduire les déchets et mise en place de site de compostage collectif.

### Les Ordures Ménagères

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs roulants gris, dont le volume est adapté à la taille du foyer. Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire au moyen de bacs de regroupement.

### **La collecte de ces bacs se fait le Jeudi à Montreuil sous Pérouse.**

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont incinérées au Centre de Valorisation Énergétique du Syndicat, basé à Vitry. Ce centre, exploité par Novergie Ouest, emploie 12 personnes. L'énergie produite alimente en chauffage et en vapeur des entreprises locales.

*Depuis novembre 2016, des puces sont distribuées. Elles permettront de moduler la taxe d'ordures ménagères en fonction de la quantité de déchets produits à partir de janvier 2019.*

### Les déchets recyclables

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » une fois par semaine dans les centres bourgs. Les déchets emballages sont triés et placés dans des sacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau.), cartonnés (briques de lait...) et métalliques (boîtes de conserve.).

Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire. Les usagers disposent d'un bac collectif de gros volume, situé à côté des bacs ordures ménagères afin d'y déposer les sacs jaunes.

### **La collecte se fait le Jeudi à Montreuil sous Pérouse.**

Une fois collectés, les déchets sont envoyés au centre de tri du Syndicat basé à Vitry et exploité par la société DERICHEBOURG (pour 7 ans). Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.

### Verre

Depuis 2012, les déchets de type Verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire (CAV) à verre mis à disposition.

**A Montreuil sous Pérouse, il y a aujourd'hui 3 points d'apport volontaire sur le secteur du bourg, de Gérard et de la Corbinais.**

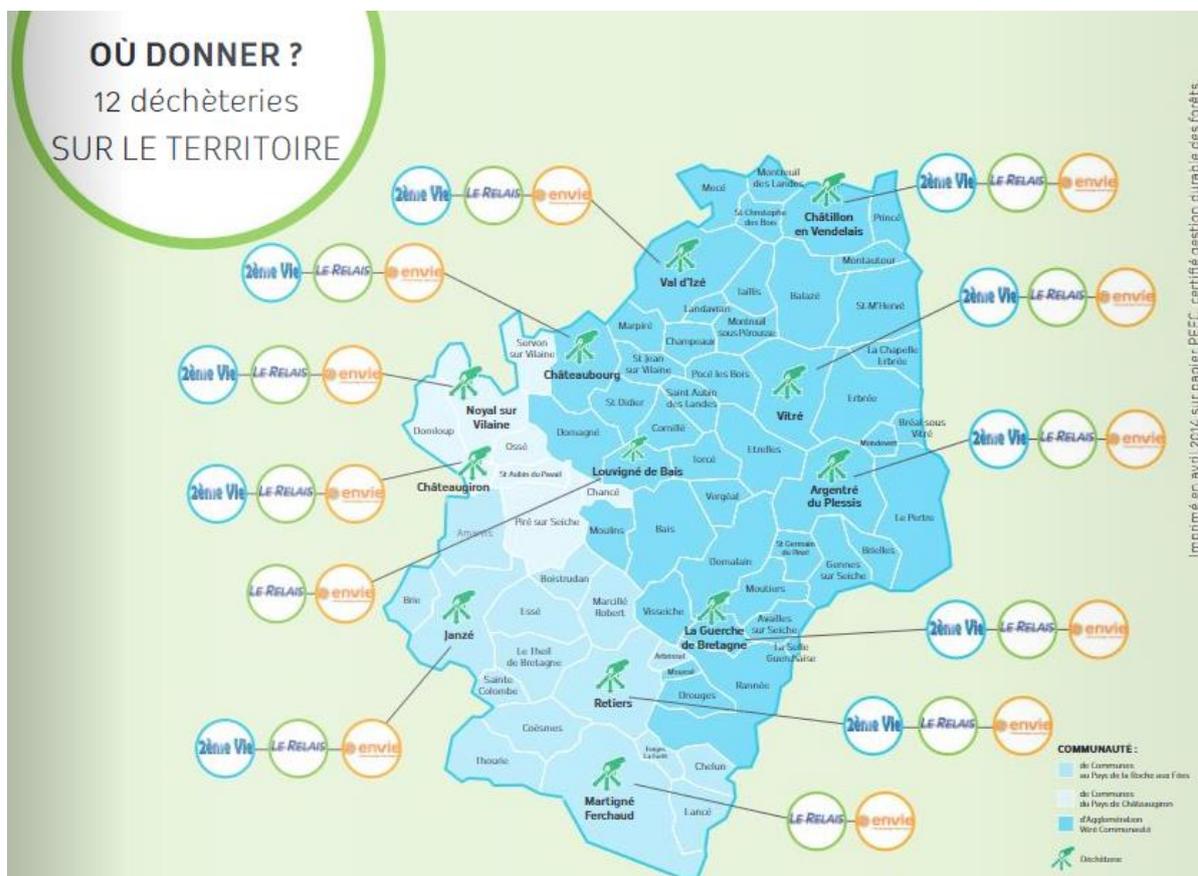


## Papier

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des bornes accompagnent les bornes verres.

## Déchèterie

Douze déchèteries sont mises à disposition sur le territoire du SMICTOM (Martigné Ferchaud, Retiers, Janzé, Châteaugiron, Noyal sur Vilaine, La Guerche de Bretagne, Louvigné de Bais, Châteaubourg, Argentré du Plessis, Vitré, Val d'Izé et Châtillon en Vendelais).



**Les déchets acceptés** sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux, ...

**Les déchets refusés** sont les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les médicaments, les fusées de détresse, les pneus, les matériaux contenant de l'amiante, les cadavres d'animaux.

De nombreux déchets sont **extrêmement polluants, voire dangereux pour l'homme comme pour l'environnement**. On en utilise au quotidien : peintures, piles, ampoules, médicaments... Il est important de bien les repérer afin de ne pas les jeter dans nos poubelles. Ils doivent être déposés dans des lieux adaptés pour être traités ou recyclés de la meilleure façon possible.

*Piles, batteries, électroménager : en magasin, médicaments, seringues : en pharmacie, ampoules en déchetterie ou point "Récyclum", cartouches, toners, huiles, polystyrène en déchèterie, bouteille de gaz point de reprise par distributeur (voir rubrique déchets spéciaux sur le site du Smictom).*



### Autres déchets

Le SMICTOM a mis en œuvre un programme local de prévention des déchets pour les réduire.

Le Don (sur le site du SMICTOM, "Tout sur la valorisation", "cycle de vie des déchets", 6)

- des caissons "2<sup>ème</sup> vie" pour les objets réutilisables,
- des bornes "Relais" pour les textiles et petites maroquinerie.

Pour assurer ces objectifs, il a mis à disposition des habitants :

- des caissons DEEE pour les appareils électriques et électroniques (dans les déchèteries). Il est rappelé que les appareils électroménagers, les écrans et les TV sont à ramener en magasin lors des nouveaux achats. L'éco-participation, payée, sert à financer leur traitement.

**Il n'existe pas de déchèterie à Montreuil-sous Pérouse. La déchèterie la plus proche est celle de Vitry, Valoparc dans la ZAC de la Roncinère.**

Les déchèteries sont en cours d'équipement d'une barrière en entrée. L'accès sera effectué par un badge d'ouverture, distribué aux particuliers pour 18 passages /an.

La mise en place de ces équipements vise à inciter les usagers à optimiser leurs déplacements, contribuant à sécuriser ces espaces fortement fréquentés.

La commune d'Argentré-du-Plessis, équipée depuis 2012, a ainsi vu sa fréquentation baisser, contrairement aux volumes d'apport.

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets n'est pas gratuit pour des professionnels.

### **L'accès aux professionnels : conditions et tarifs**

Les professionnels doivent signer une convention avec le SMICTOM pour accéder aux déchèteries.

#### **Tarifs\***

Encombrants / Gravats / Incinérables	: 24 € / m <sup>3</sup>
Bois / Polystyrène / Déchets verts	: 18 € / m <sup>3</sup>
Cartons / Ferrailles	: gratuit

\*Tarifs revus annuellement. Délibération du 10 décembre 2016.

Le seuil minimal des dépôts est **fixé à 0,25 m<sup>3</sup>** par type de déchet.

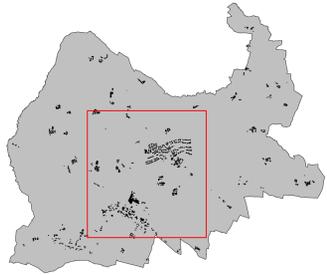


Les professionnels ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries le samedi.

## 7 ANNEXES

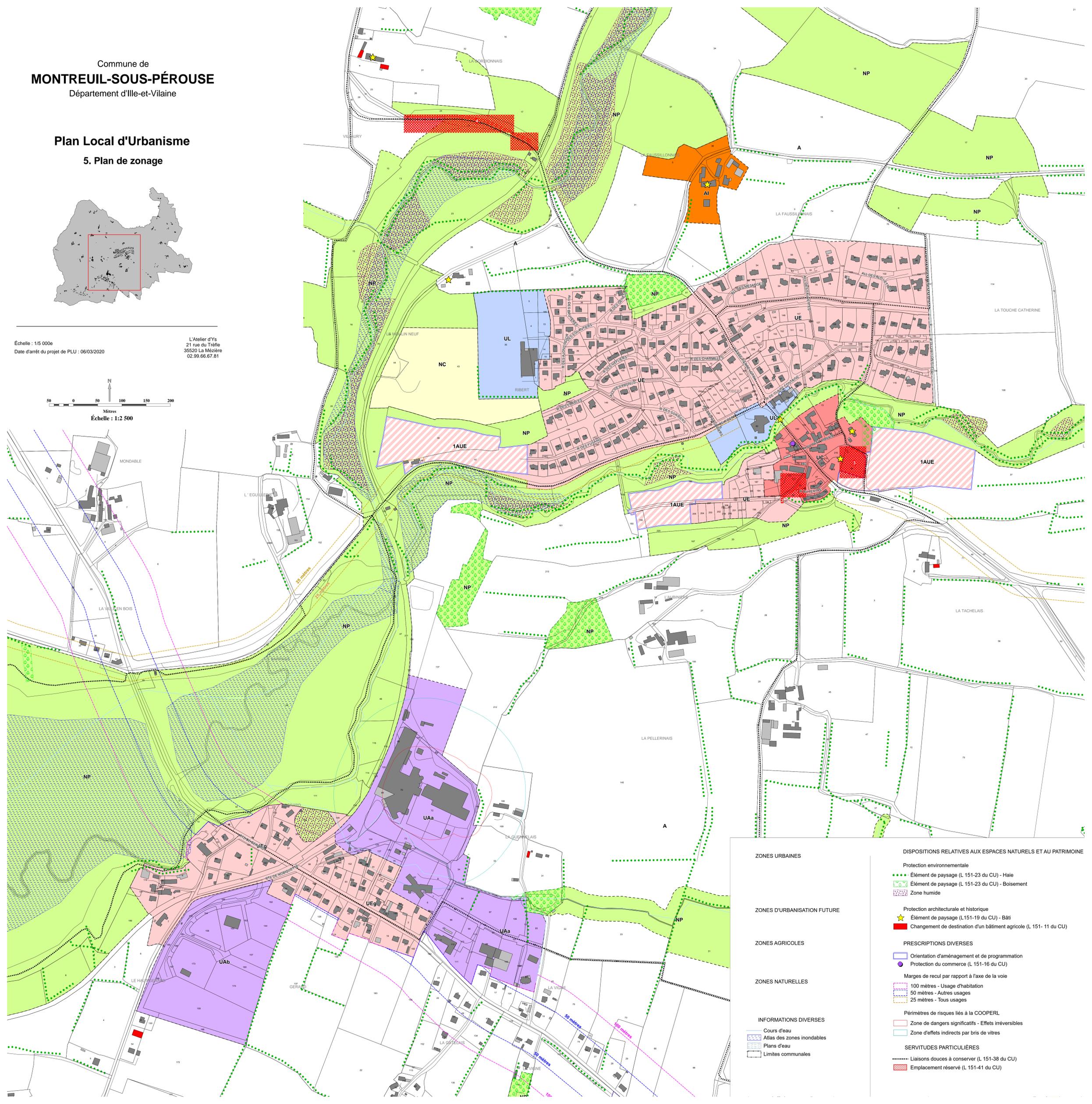
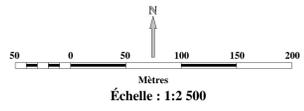
- Rapport des sapeurs-pompiers

**Plan Local d'Urbanisme**  
5. Plan de zonage



Échelle : 1/5 000e  
Date d'arrêt du projet de PLU : 06/03/2020

L'Atelier d'Ys  
21 rue du Tréfle  
35520 La Mézière  
02.99.66.67.61



**ZONES URBAINES**

**ZONES D'URBANISATION FUTURE**

**ZONES AGRICOLES**

**ZONES NATURELLES**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Cours d'eau
- Atlas des zones inondables
- Plans d'eau
- Limites communales

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**

- Protection environnementale**
  - Élément de paysage (L 151-23 du CU) - Haie
  - Élément de paysage (L 151-23 du CU) - Boisement
  - Zone humide
- Protection architecturale et historique**
  - Élément de paysage (L 151-19 du CU) - Bâti
  - Changement de destination d'un bâtiment agricole (L 151-11 du CU)
- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Protection du commerce (L 151-16 du CU)
  - Marges de recul par rapport à l'axe de la voie
    - 100 mètres - Usage d'habitation
    - 50 mètres - Autres usages
    - 25 mètres - Tous usages
  - Périmètres de risques liés à la COOPERL
    - Zone de dangers significatifs - Effets irréversibles
    - Zone d'effets indirects par bris de vitres
- SERVITUDES PARTICULIÈRES**
  - Liaisons douces à conserver (L 151-38 du CU)
  - Emplacement réservé (L 151-41 du CU)

**Direction Des Operations  
Groupement Prevision-Operation**

Affaire suivie par Lieutenant VAUDELET Samuel  
Tél - 02 99 87 97 06  
Références - SV/SRN/2018-1219

Reçu à la Mairie de  
Montreuil Sous Pérouse

20 DEC. 2018

M. le Maire

5 Rue du Petit Manoir  
35500 MONTREUIL-SOUS-PEROUSE

Rennes, le 20/12/2018

---

Objet : Défense Extérieur Contre l'Incendie – Contrôle 2018 des points d'eau incendie

---

M. le Maire,

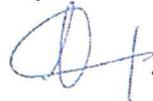
Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral relatif au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie en date du 5 juillet 2018, les tournées de reconnaissances opérationnelles annuelles ont été réalisées par les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine entre le 1er avril et le 31 octobre 2018.

Il vous appartient désormais de mettre en parallèle les résultats de notre contrôle visuel et ceux des contrôles techniques réalisés sous votre responsabilité afin de procéder à la remise en conformité des points d'eau concernés. La périodicité maximale de ces contrôles doit être triennale sur les réseaux d'eau potable n'ayant pas fait l'objet de modification.

Par ailleurs, en prévision de la publication de votre arrêté communal de DECI imposé dans le cadre du nouveau règlement de DECI, je vous serai reconnaissant de bien vouloir contrôler cette liste de PEI issue de notre base de données départementale et de nous signaler par retour de messagerie (Expertises.DECI@sdis35.fr) tout manquement ou anomalie lié à l'adresse, l'orthographe ou encore le type de PEI.

Je vous prie de croire, M. le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Chef du Groupement Prévision-Opération**



Lieutenant-Colonel Régis DEMAY

Copie à : Service Prévision-Opérations du Groupement concerné

**Liste des points d'eau incendie  
MONTREUIL SOUS PEROUSE**

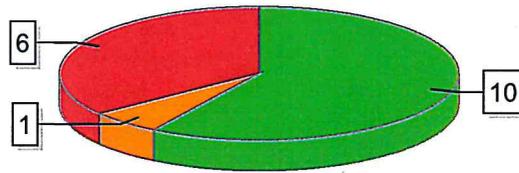
Reçu à la Mairie de  
Montreuil Sous Pérouse

20 DEC. 2018

Numéro	Adresse	Famille / Domaine	Etat	Anomalies / Observations
0001	Rue des Eglantiers MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent
0002	Rue du Rochelet MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent
0003	Rue Abbé Pierre Leroy MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	06 Vanne de barrage du puisard non accessible, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent
0004	Rue de la Chataigneraie MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Disponible	
0005	Rue Abbé Pierre Leroy MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 05 PEI sans eau, 06 Vanne de barrage du puisard non accessible, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent
0006	La Croix Du Feu MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Disponible	
0007	Les Hamelinais MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	08 Mise en œuvre difficile, 18 Végétation envahissante
0008	La Ville En Bois MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	
0009	Le Haut Montlévrier MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau, 09 Ouverture impossible
0010	Route de Gerard MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	
0011	Allée des Alouettes MONTREUIL SOUS PEROUSE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 05 PEI sans eau, 06 Vanne de barrage du puisard non accessible, 09 Ouverture impossible, 15 Panneau de signalisation absent
0012	Rue du Vallon Fleuri MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	
0013	Rue des Erables MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	
0014	Rue des Fusains MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	
0015	Route de Gerard MONTREUIL SOUS PEROUSE	Point d'eau Artificiel Public	Disponible non conforme	15 Panneau de signalisation absent
0017	La Gouesnelais MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	18 Végétation envahissante

0018	Rue de Ribert MONTREUIL SOUS PEROUSE	Poteau Incendie Public	Disponible	
------	---	------------------------------	------------	--

**Etat des points d'eau sur votre commune**



● Disponible ● Disponible non conforme ● Indisponible

Département d'Ille-et-Vilaine

## Commune de Montreuil-sous-Pérouse

### Etude de Zonage d'Assainissement des eaux usées

Juillet 2021

#### PLAN DE ZONAGE EAUX USEES Zonage d'assainissement collectif du Bourg

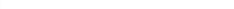
Echelle : 1/1500 Plan : EU

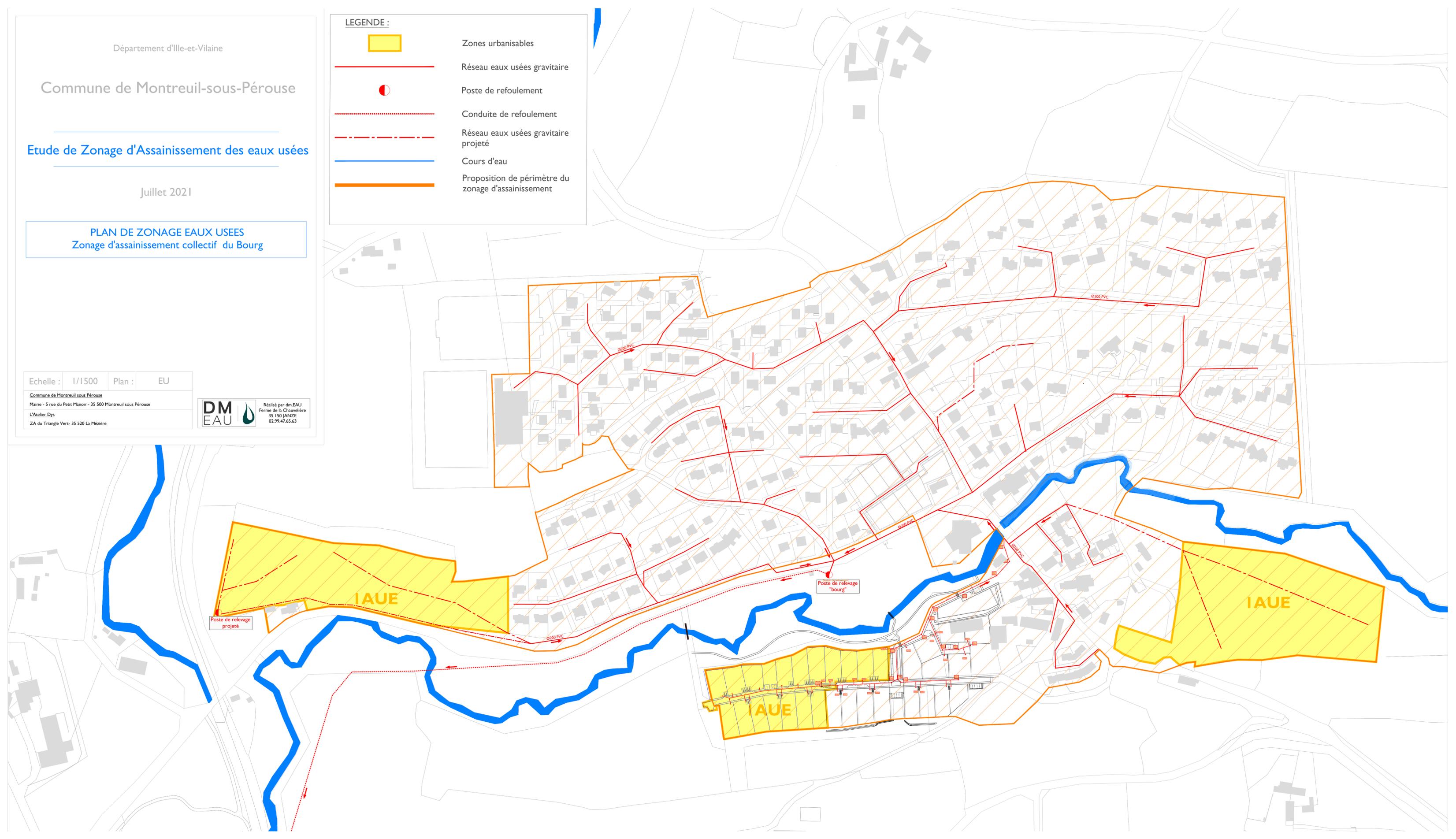
Commune de Montreuil sous Pérouse  
Mairie - 5 rue du Petit Manoir - 35 500 Montreuil sous Pérouse  
L'Atelier DYS  
ZA du Triangle Vert- 35 520 La Mézière



Réalisé par dm.EAU  
Ferme de la Chauvelière  
35 150 JANZIE  
02.99.47.65.63

#### LEGENDE :

-  Zones urbanisables
-  Réseau eaux usées gravitaire
-  Poste de refoulement
-  Conduite de refoulement
-  Réseau eaux usées gravitaire projeté
-  Cours d'eau
-  Proposition de périmètre du zonage d'assainissement



Département d'Ille-et-Vilaine

Commune de Montreuil-sous-Pérouse

Etude de Zonage d'Assainissement des eaux usées

Juillet 2021

PLAN DE ZONAGE EAUX USEES  
Zonage d'assainissement collectif des Hameaux de  
Gérard et Montlévrier

Echelle : 1/2500 Plan : EU

Commune de Montreuil sous Pérouse  
Mairie - 5 rue du Petit Manoir - 35 500 Montreuil sous Pérouse  
L'Atelier Dys  
ZA du Triangle Vert- 35 520 La Mézière



Réalisé par dm.EAU  
Ferme de la Chauvelière  
35 150 JANZE  
02.99.47.65.63

LEGENDE :



Zones urbanisables



Réseau eaux usées gravitaire



Poste de refoulement



Conduite de refoulement



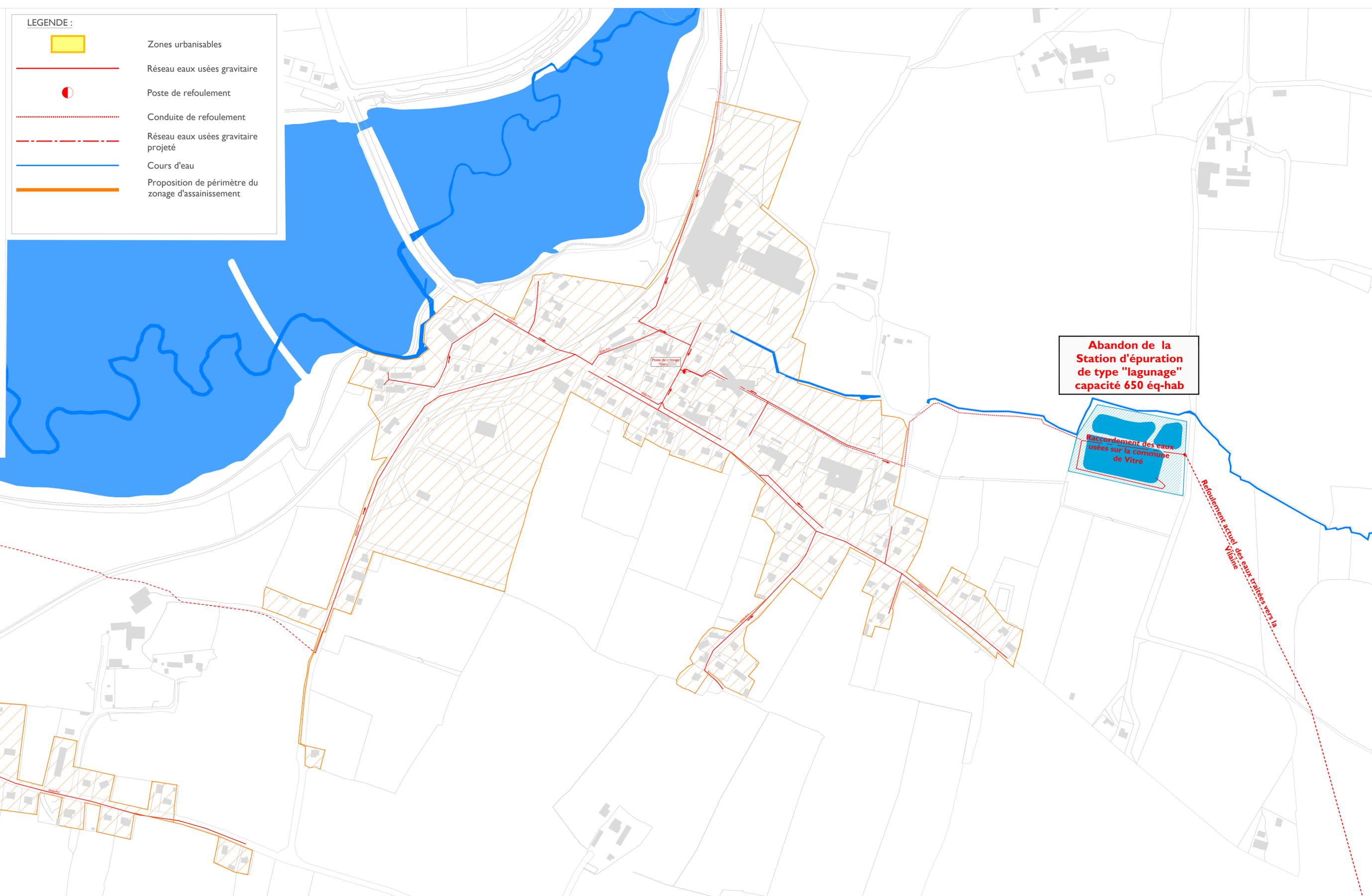
Réseau eaux usées gravitaire  
projeté



Cours d'eau



Proposition de périmètre du  
zonage d'assainissement



**Abandon de la  
Station d'épuration  
de type "lagonage"  
capacité 650 éq-hab**

**Raccordement des eaux  
usées sur la commune  
de Vitré**

**Refoulement actuel des eaux traitées vers Vitré**

Poste de refoulement  
"Montlévrier"

Poste de refoulement  
"Vitré"